



Bulletin Officiel

N° 5104 Jeudi 12 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DE SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE 2-3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

SICAV AXIS TRESORERIE – AGO - 3

AL JAZIRA – AGO - 4

AL JAZIRA – AGE - 4

HEXABYTE – AGO - 5

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGO - 6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

AL JAZIRA – AGO - 7

AL JAZIRA – AGE - 8

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 9

FCP INNOVATION 9

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 10-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 14-18

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 19-22

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATIJARI LEASING 2016-1 » 23-27

COURBE DES TAUX

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- AL AMANAH TAKAFUL
- AL JAZIRA
- ARAB TUNISIAN BANK – ATB -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- BANQUE DE TUNISIE
- ARAB TUNISIAN BANK – ATB -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SICAV AXIS TRESORERIE

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE** aura lieu le **16 mai 2016**.

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Actions
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi - 1053 -Les Berges du Lac- Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 10 parts de 10.000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 62-2015 du 10 décembre 2015
Date de constitution	: 06 mai 2016
Durée de vie	: 10 ans
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053- Les Berges du Lac -Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT 70-72, Avenue Habib Bourguiba -BP 520 - 1080 – Tunis Cedex
Distributeurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE-BIAT 70-72, Avenue Habib Bourguiba -BP 520 - 1080 – Tunis Cedex BIAT ASSET MANAGEMENT Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053- Les Berges du Lac-Tunis BIATCAPITAL Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac-Tunis.

- Suite -

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat de :

- 5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription ;
- 4% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre une année et deux années à compter de la date de souscription ;
- 3% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre deux années et trois années à compter de la date de souscription ;
- 2% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre trois années et quatre années à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre quatre années et cinq années à compter de la date de souscription.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est accompagné d'une souscription du même porteur de parts effectuée sur la base de la même valeur liquidative et portant sur un nombre de parts supérieur ou égal au nombre de parts rachetées.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE , un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°16-0941 en date du 12 mai 2016 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT (siège social et points de vente), de la BIATCAPITAL – Intermédiaire en Bourse sise au Boulevard principal, angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac -Tunis et auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT sise au Boulevard principal, angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac -Tunis.

2016 - AS - 3545

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 27 mai 2016 à 10 heures** au siège social de la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
3. Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ;
4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs présents ;
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
9. Questions diverses.

2016 - AS - 3546

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront respectivement le Samedi 04 Juin 2016 à 09H30 et à 10H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Ajout d'un nouveau point à l'article 2 des statuts concernant son objet ;
2. Modification des Statuts et sa mise à jour.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société HexaByte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juin 2016 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- ♦ Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015
- ♦ Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 et distribution des dividendes
- ♦ Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- ♦ Régulation du cours des actions Hexabyte
- ♦ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- ♦ Renouvellement des mandats des administrateurs
- ♦ Information sur les franchissements de seuil des participations dans le capital de Hexabyte
- ♦ Quitus aux administrateurs,
- ♦ Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 mai 2016, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2016.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un déficit net de 977 368,506 dinars comme suit :

Déficit net 2015		- 977 368,506
Report à nouveau 2014		967 656,887
Reste sur report à nouveau 2013		<u>2 428 500,364</u>
	Total	2 418 788,745
1 ^{er} reliquat reports 2013		2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2015		<u>-9 711,619</u>
	1 ^{er} reliquat	2 418 788,745
	Total reports	<u>2 418 788,745</u>
	2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2015 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2016.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'inclure un point à l'objet de la Société au niveau de l'article 2 des statuts

- Vente en détail de tous les produits du tabac et notamment ceux commercialisés par la régie nationale des tabac et des allumettes

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales. Il sera rédigé comme suit :
(Voir article annexé tels qu'il a été modifié)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'assemblée générale confère autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la société Aljazira, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

Fonds Commun de Placement

Adresse : 34 rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 2,765 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 19 mai 2016**.

2016 - AS - 3543

AVIS DE SOCIETES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement

Adresse : 34 rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 2,265 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 19 mai 2016**.

2016 - AS - 3544

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,336%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,369%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,434%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,467%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,475%	981,934
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,508%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,548%	1 003,689
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,573%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,614%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,737%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,921%	1 019,997
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,575
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,649
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	864,518
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,844
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,259
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,535
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,324
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,802
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,614
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,631
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,685
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,181
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,040
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,766

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,496	160,513		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,339	108,351		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,991	93,000		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,274	14,276		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,398	104,410		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,465	1,466		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,009	103,088		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,248	39,251		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,237	53,242		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,953	134,237		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	498,496	496,803		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	119,644	120,369		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,278	125,470		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,085	137,341		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,313	120,664		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,584	96,754		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,745	142,819		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,672	92,716		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,476	94,284		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,805	140,124		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,186	127,591		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,509	81,580		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,060	108,097		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,312	96,366		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,653	99,805		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,060	102,934		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,064	19,111		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 515,800	1 520,708		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 225,102	2 238,731		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,889	119,510		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,856	108,218		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,961	140,885		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,420	144,002		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,197	15,447		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 100,103	5 167,307		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 951,503	5 015,671		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,383	2,401		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,106	2,120		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,126	1,131		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,066		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,054	1,063		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,054	1,065		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,572	104,494		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,433	9,544		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,952	111,827		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,398	118,434		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,273	110,286
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,252	105,262
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,311	107,322
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,059	104,071
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,311	101,323
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,777	108,788
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,253	106,266
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,959	103,970
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,536	106,546
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,719	103,730
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,915	101,927
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,097	105,117
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,285	108,297
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,692	102,702
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,694	104,703
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,216	100,226
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,188	106,199
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,404	104,415
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,301	105,312
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,743	106,756
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,502	104,515
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,717	100,727
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,372	106,381
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,258	100,269

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,314	10,315
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	11/10/08	29/05/15	3,379	103,387	104,777	104,786
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,411	105,423
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,924	104,937
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,262	10,264
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,533	58,371
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	134,871	135,047
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 400,378	1 401,279
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,590	114,637
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,940	109,967
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,835	97,870
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,966	16,987
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,616	270,198
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,265	29,387
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 297,905	2 299,606
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,037	71,831
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,465	55,455
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,225	101,955
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,996	85,817
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,803	10,792
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,669	11,653
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,334	14,311
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,942	12,868
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,912	12,921
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,207	11,216
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,572	142,660
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,339	137,412
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,592	9,530
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	102,127	102,071
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,775	79,645
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,215	80,983
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,837	99,918
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,499	94,353
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,305	102,260
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,059	113,203
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	100,437	102,466
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	137,687	139,871
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,722	101,894
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,459	101,606
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,964	199,550
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,018	182,647
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,890	158,406
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,635	19,523
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,819	145,352
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	117,226	116,861
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 521,933	8 670,846
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,375	8,400
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,741	84,396
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	965,480	989,857
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5068,872	5144,111
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,472	113,290
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,237	9,269
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,319	80,903

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل

المقرّ الإجماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 20 ماي 2015. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوفة زموري و السيد شريف بن زينة.

الأصول

في 31/12/2015

بحسب الدينار

31/12/2014	السنة المحاسبية 31/12/2015			الإيضاحات	الأصول
	الصافي	الصافي	إستهلاكات و مخزونات		
222 323	441 457	48 900	490 358		أصل 1 أصول غير مادية
					أصل 12 تـلـزـلـات و بـرـاءـة و رـخـص و عـلـامـات تجـاريـة
					أصل 13 صل تجاري
222 323	441 457	48 900	490 358	1	
805 996	813 153	456 442	1 269 595		أصل 2 أصول مادية للإستغلال
					أصل 21 تجهيزات فنية وآلات
					أصل 22 تجهيزات أخرى ومعدات و منقولات
					أصل 23 ودائع وكفالات
805 996	813 153	456 442	1 269 595	2	
					أصل 3 أصول
					أصل 31 أرض و بنايات
					أصل 32 أصول آلات و بنايات للإستغلال
					أصل 33 أصول لبنات و بنايات عند الإستغلال
7 900 000	10 149 000		10 149 000		أصل 34 أصول في المؤسسات المرتبطة ومساهمات
134 287	135 715	14 286	150 001		أصل 322 تون و رقاغ أصدرتها المؤسسات المرتبطة
					أصل 323 حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة
					أصل 324 رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة
					أصل 33 أصول في ما لية أخرى
					أصل 331 أسهم وسندات أخرى ذات مداخيل متغيرة وحصص في
					الصناديق المشتركة للتوظيف الجماعي
	200 000		200 000		أصل 332 رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة
20 043	18 130		18 130		أصل 333 قروض رهنية على عقارات
100 000	100 000		100 000		أصل 334 قروض أخرى
30 144	74 053		74 053		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
8 184 474	10 676 898	14 286	10 691 183		أصل 34 أصول من القيم و النقود مودعة لدى شركات مسندة
					أصل 5 حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
555 482	1 114 473		1 114 473		أصل 510 مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
					أصل 520 مدخرات التأمين على الحياة
13 531	1 546 366		1 546 366		أصل 530 مدخرات التعويضات (لتأمين على الحياة)
569 013	2 660 839		2 660 839	5	أصل 531 مدخرات التعويضات (لتأمين على غير الحياة)
					أصل 6 مستحقات
	9 606		9 606		أصل 61 مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر
1 260 842	2 194 398	42 813	2 237 211		أصل 611 قساط تأمين مكتسبة غير صادرة
125 450	356 005		356 005		أصل 612 مستحقات أخرى متولدة عن عملية التأمين المباشر
	231 647		231 647		أصل 613 مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها
					أصل 62 مستحقات متولدة عن عمليات إعادة تأمين
					أصل 63 مستحقات أخرى
1 000	13 455		13 455		أصل 631 لأعوان
114 966	196 223		196 223		أصل 632 لدولة وهيكل الضمان الاجتماعي والجماعات العمومية
646 591	605 650		605 650		أصل 633 فون مـخـتـلـفـون
2 148 850	3 606 985	42 813	3 649 798		
					أصل 7 عناصر أخرى للأصول
803 214	1 453 467		1 453 467		أصل 71 أموال في البنك و الحساب البريدي الجاري والصكوك والخزائنة
					أصل 72 أعباء مؤجلة
854 565	1 139 295		1 139 295		أصل 721 نفقات هتساء مؤجلة
566 857	690 797	759 950	1 450 747		أصل 722 أعباء أخرى للتوزيع
					أصل 73 حسابات تسوية الأصول
107 460	170 908		170 908		أصل 731 فرائد و معالم كراء مكتسبة غير مستحقة
270 481	79 436		79 436		أصل 733 حسابات تسوية أخرى
					أصل 74 فـلـوقـلـو
2 602 577	3 533 902	759 950	4 293 852	8	
14 533 232	21 733 234	1 322 390	23 055 624		مجموع الأصول

الأموال الذاتية و الخصوم

في 31/12/2015

بصاف الدينار

31/12/2014	31/12/2015	الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
			أموال ذاتية
10 000 000	10 000 000		مال ذاتي 1 رأس المال
			مال ذاتي 12 احتياطي و منح مرتبطة برأس المال
-364 897	-1 744 659		مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
	12 829		مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
9 635 103	8 268 170		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
-1 379 762	-448 542		مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
8 255 341	7 819 628	9	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
			الخصوم
			خصم 1 خصوم مالية أخرى
			خصم 13 قروض أخرى
0	0		
			خصم 2 مخدرات المخاطر والأعباء الأخرى
			خصم 21 مخدرات أخرى
0	0		
			خصم 3 مخدرات فنية إجمالية
2 374 870	3 703 478		خصم 310 مخدرات أقساط تأمين غير مكتسبة
965 374	3 012 514		خصم 320 مخدرات التأمين على الحياة
12 343	40 795		خصم 330 مخدرات التعويضات (التأمين على الحياة)
1 056 315	5 083 088		خصم 331 مخدرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
1 604			خصم 340 مخدرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
	12 217		خصم 361 مخدرات فنية أخرى (التأمين على غير الحياة)
4 410 506	11 852 092	10	
			خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسند إليها
171 345	531 056	11	
			خصم 6 ديون أخرى
	5 560		خصم 61 ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
286 947	205 328		خصم 62 ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين
			خصم 63 ديون أخرى
	3 000		خصم 631 ودائع وكفالات متحصل عليها
163 996	213 300		خصم 632 عنوان
208 507	396 171		خصم 633 التولية و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
820 732	507 492		خصم 634 ديون مختلفون
1 480 182	1 330 851	12	
			خصم 7 ديون أخرى
			خصم 71 حسابات تسوية الخصوم
215 858	199 607	13	خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
6 277 891	13 913 606		مجموع الخصوم
14 533 232	21 733 234		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2015

بحسب الدينار

عمليات الصافية 31/12/2014	عمليات الصافية 31/12/2015	عمليات مسندة و عمليات معاد اسنادها 31/12/2015	عمليات إجمالية 31/12/2015	الإيضاحات
3 657 958	8 889 007	-1 660 392	10 549 399	14
-1 737 591	-769 618	558 991	-1 328 609	
1 920 367	8 119 390	-1 101 401	9 220 790	
103 930	256 688		256 688	
				أرغ ح 1 أقساط تأمين مكتسبة
				أرغ ح 11 أقساط تأمين صادرة و مقبولة
				أرغ ح 12 تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
				أرغ ح 3 إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة من قائمة النتائج
				أرغ ح 2 إيرادات فنية أخرى
				أع غ ح 1 أعباء التعويضات
-278 926	-2 578 420	113 578	-2 691 997	15
-1 042 656	-2 506 155	1 532 835	-4 038 990	
-1 321 582	-5 084 574	1 646 413	-6 730 987	
				أع غ ح 11 المبالغ المدفوعة
				أع غ ح 12 تغير مدخرات التعويضات
				أع غ ح 2 غير المدخرات الفنية الأخرى
				أع غ ح 3 مساهمات في الأرباح و الإرجاعات
				أع غ ح 4 نفقات الاستغلال
-1 595 338	-2 282 791		-2 282 791	16
772 768	284 730		284 730	
-158 809	-198 882		-198 882	
184 162	364 264	408 071	-43 806	
-797 217	-1 832 679	408 071	-2 240 750	
				أع غ ح 41 نفقات الاقتناء
				أع غ ح 42 تغير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
				أع غ ح 43 نفقات الإدارة
				أع غ ح 44 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
				أع غ ح 5 أعباء فنية أخرى
-888 179	-1 209 759		-1 209 759	17
-984 286	250 671	953 083	-702 412	ن ف غ ح
				المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة)

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2015

بحساب الدينار

عمليات الصفافية 31/12/2014	عمليات الصفافية 31/12/2015	عمليات مسندة وعمليات معاد استنادها 31/12/2015	عمليات إجمالية 31/12/2015	الإيضاحات
832 500	1 820 353	-152 149	1 972 502	18
832 500	1 820 353	-152 149	1 972 502	
29 615	89 075		89 075	19
29 615	89 075	0	89 075	
-12 343	-39 134	58 892	-98 026	20
-12 343	-28 452	-28 452	-28 452	
-959 003	-2 047 139		-2 047 139	21
-959 003	-2 047 139	58 892	-126 478	
				22
				أع ح 3 مساهمات في الأرباح والإرجاعات
-354 680	-454 483		-454 483	21
-391 337	-469 194	20 987	-490 181	
-173 424	-212 453		-212 453	22
				أع ح 5 أعباء فنية أخرى
	-5 228		-5 228	21
	-5 228	20 987	-490 181	
-673 993	-892 172	-72 270	-819 903	22
				ن ف ح المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2015

بحساب الدينار

31/12/2014	31/12/2015	الإيضاحات
-984 286	250 671	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة
-673 993	-892 172	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة
395 774	497 897	23 إيرادات التوظيفات (التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة) إر غ ف 11 مداخيل التوظيفات إر غ ف 12 إيرادات التوظيفات الأخرى إر غ ف 13 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات إر غ ف 14 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
395 774	497 897	مجموع فرعي 1
-15 714	1 428	أع غ ف 1 أعباء التوظيفات (التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة) أع غ ف 11 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة أع غ ف 12 تصحيح قيمة التوظيفات أع غ ف 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-15 714	1 428	مجموع فرعي 2
-103 930	-256 688	أع غ ف 2 إيرادات التوظيفات لمخصصة والمحوكة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة
13 856	19 574	أع غ ف 2 إيرادات غير فنية أخرى
	-42 813	أع غ ف 3 أعباء غير فنية أخرى
-1 368 292	-422 103	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية
-11 470	-26 439	أع غ ف 4 الأدعاءات على النتيجة
-1 379 762	-448 542	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية بعد الأدعاءات
-1 379 762	-448 542	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

جدول التعهدات المقبولة والمقمنة
السنة المحاسبية المختومة في 31/12/2015

2014	2015	
	0,000	خ م 1 التعهدات المقبولة
	0,000	خ م 2 التعهدات المقمنة
		خ م 21 الموافقة على القروض المقمنة وكفالتها و ضمانها
		خ م 22 سندات وأصول مقمنة مع التزام بإعادة البيع
		خ م 23 تعهدات أخرى على السندات أو الأصول أو المد ا خيل
		خ م 24 تعهدات أخرى مقمنة
	0,000	خ م هيم متحصل عليها برهن من الشركات المسند إليها و الشركات التي أعيد إليها الإسناد
	0,000	خ م قيم سلمتها هيا كل أعيد تأ مينها مع كفالة تضامنية أو استبدال
	0,000	خ م 5 قيم تملكها مؤسسات الحيطنة
	0,000	خ م 6 قيم أخرى تحت الحيلة للساب الغير

جدول التدفقات النقدية (الطريقة المباشرة)

في 31/12/2015

بحساب الدينار

31/12/2014	31/12/2015	
		فقات النقدية المرتبطة بالاستغلال
4 351 535	12 573 439	مقايض أقساط التأمين المتحصل عليها من المؤمن لهم
-286 278	-2 931 126	مبالغ لتسديد التعويضات
-168 804	-937 109	دفعات لأقساط التأمين خاصة بعمليات مسندة
-236 461	-938 282	عوات مدفوعة إلى الوسطاء
-824 207	-1 135 439	مبالغ مدفوعة إلى الأعوان
-1 311 311	-1 865 679	مبالغ مدفوعة إلى المزودين
		دفعات مرتبطة باقتناء توظيفات مالية
		مبلغ مدفوع لمزودين الاعباء المؤجلة
-756 290	-1 568 465	أداءات على التأمينات المدفوعة إلى الخزينة العامة
328 367	421 617	الإيرادات المالية المتحصل عليها
		دفعات قروض للاعوان
1 096 551	3 618 955	تدفقات نقدية متأتية من الاستغلال
		لتدفقات النقدية المرتبطة بنشاط الاستثمار
-404 378	-478 793	دفعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية
		مقايض متأتية من تقيوت أصول ثابتة غير مادية و مادية
-30 144	-40 909	دفعات متأتية من اقتناء أصول مالية
		مقايض متأتية من تقيوت أراض و بنايات معدة للاستغلال
	-200 000	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات
-100 000	-2 249 000	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
100 000		مقايض متأتية من تقيوت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-434 522	-2 968 702	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الاستثمار
		التدفقات النقدية المرتبطة بنشاط التمويل
		مقايض إثر إصدار أسهم
		مداخل الصرف عن رأس المال
		حصص أرباح و غيرها من أنواع التوزيع
		مقايض متأتية من القروض
		تسديد القروض
0	0	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
		إنعكاس تطلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
662 029	650 253	تغير الخزينة
141 185	803 214	الخزينة في بداية السنة المحاسبية
803 214	1 453 467	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2015

I. تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أبريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية وتطبيق المعيار عدد 26 لهيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية لقطاع التأمين،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: B0149542013 MP 1288 542B
- الشبكة التجارية:
- ✓ 18 مركز اكتتاب مباشر،
- ✓ 26 نواب تأمين،
- ✓ 10 سمسرة.
- عدد الأعوان: 42
- الرأس المال الاجتماعي: 10.000.000 دينار مقسم إلى 1.000.000 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير،
- يوزع كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كارت	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كومار	179.999	1.799.990	17.9999
مؤسسة أستري	180.000	1.800.000	18
شركة بيت التوفيق للتنمية	99.900	999.000	9.99
شركة الإعادة التونسية	60.000	600.000	6
مجموعة مزابي:	60.000	600.000	6
✓ أفري فيزيون	(20.000)	(200.000)	2
✓ مؤسّسات دالماس	(20.000)	(200.000)	2
✓ مطحنة سكرة	(20.000)	(200.000)	2
بيت الإيجار المالي التونسي السّعودي	60.000	600.000	6
السيد عبد الإله عبد الرّحيم صباحي	100	1.000	0.01
السيد عبد اللطيف شعبان	1	10	—
المجموع	1 000.000	10 000.000	100

II. المبادئ و الطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسّسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 96-112 المؤرّخ في 30 ديسمبر 1996 و طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرّخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي وبالمداخيل وبالمدرّجات الفنية وبالأعباء الفنية وبالتوظيفات في مؤسّسات التأمين و/ أو إعادة التأمين.

تتضمّن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج الفنية على الحياة، جدول التدفّقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخّص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول الماديّة المستغلّة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكلّ جزء منها.

تمّ اعتماد النّسب التّالية لتسجيل الاستهلاكات:

5 سنوات	معدّات نقل	-
5 سنوات	معدّات مكتبيّة مختلفة	-
7 سنوات	تجهيزات و عمليّات تركيب وتهيئة	-
	مختلفة	
3 سنوات	معدّات إعلاميّة	-

2. التوظيفات

يقع تقييد التوظيفات الماليّة بسعر التكلفة (والذي يتضمّن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللازمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييدها ضمن أعباء السنة.

عند تاريخ إقفال الحسابات، يتمّ تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الاستعمالية ويقع تكوين مدّخر لناقص القيمة بالنسبة للتكلفة.

يقع تسجيل مداخل التوظيفات ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتمّ تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجّلة

تشمل الأعباء المؤجّلة المصاريف الأوّليّة والأعباء للتوزيع، علماً وأنّ هاته النفقات تعدّ ضروريّة للشروع في عمليّة الاستغلال خاصّة وأنّ المؤسسة كانت في مرحلة إنشاء.

تسجّل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجّلة وما دام من المحتمل استرداد المبالغ المخصّصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة. سيتمّ استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات.

4. المدّخرات الفنيّة

إن طرق تقييم المدّخرات الفنيّة المسجّلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلّق بالمدّخرات الفنيّة في مؤسّسات التّأمين و/ أو إعادة التّأمين، وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001 المحدّد لقائمة و طريقة تقييم المدّخرات الفنيّة و شروط توظيفها و قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 28 مارس 2005 و قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 05 جانفي 2009، وتتكون هذه المدّخرات من:

- مدّخرات التّعويضات (تحت التسوية)
- مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
- مدّخرات فنيّة على الحياة

1.4 مَدَّخَرَات التَّعْوِيضَاتِ:

يقع تقييم مَدَّخَرَات التَّعْوِيضَاتِ حسب التَّكَلْفَةَ الجَمَلِيَّةَ المَقْدَّرَةَ بعنوان الحوادث التي جَدَّتْ (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التَّعْوِيضَاتِ. هذه المَدَّخَرَاتِ ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كلِّ تعويض.

عند احتساب مَدَّخَرَات التَّعْوِيضَاتِ لا يقع طرح توقَّعات الدَّعاوي للتَّحصيل، إلا أنه يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التَّعْوِيضَاتِ مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مَدَّخَرَات التَّعْوِيضَاتِ (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير الماليَّة المؤرَّخ في 27 فيفري 2001).

2.4 مَدَّخَرَات أَقْسَاط التَّأْمِينِ غير المكتسبة:

مَدَّخَرَات أَقْسَاط التَّأْمِينِ غير المكتسبة هي مَدَّخَرَات مخصَّصة لتقييد حصَّة أَقْسَاط التَّأْمِينِ الصادرة وأقساط التَّأْمِينِ للإصدار والمتعلِّقة بالسنة المحاسبية الموالية أو السنوات المحاسبية التي تليها.

تحتسب هذه المَدَّخَرَاتِ على أساس طريقة التوزيع حسب المدَّة وتتعلَّق بقسط التَّأْمِينِ التجاري، ويقيد التغيُّر من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلِّق ببند مَدَّخَرَات أَقْسَاط التَّأْمِينِ غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنية تحت بند أقساط التَّأْمِينِ الصادرة.

3.4 المَدَّخَرَات الحسَابِيَّة للتَّأْمِينِ على الحياة:

يقع تقييم المَدَّخَرَاتِ الفنيَّة المتعلِّقة بمحفظة عقود التَّأْمِينِ على الحياة في نهاية كلِّ فترة محاسبية ويأخذ بعين الاعتبار القيمة المُحِينَة (القيمة الاكتوارية المقدَّرة ...) لتعهدات شركة التَّأْمِينِ.

5. إيرادات الاستغلال

يتمّ التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التَّأْمِينِ بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ استخلاص أوّل قسط من المنحة.

أقساط التَّأْمِينِ التي وقع إسنادها تمثل أقساط التَّأْمِينِ المخصَّصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعيدي التَّأْمِينِ مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها، ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدتها بعنوان أقساط التَّأْمِينِ التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التَّأْمِينِ.

يتمّ تقييد هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التّأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنية على الحياة و على غير الحياة، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإبما تعتبر تغطية لأعباء تصرّف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة

يقع تحويل نفقات اقتناء العقود المؤجلة إلى السنّة المالية نفقات اقتناء العقود المؤجلة، وقد وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالنسبة لسنة 2015 بحدود أفساط التّأمين غير المكتسبة.

7. تقسيم الأعباء

يتعيّن أن تتمّ عمليّة تقسيم التّفقات حسب طبيعتها بحسابات التّفقات حسب وجهتها (مختلف الجهات الممثلة لنشاط التّأمين وإعادة التّأمين وبالخصوص اقتناء العقود وإدارتها والتصرّف في التّعويضات والتّوظيفات والأعباء الفنيّة الأخرى) وذلك بالاعتماد على مقاييس التقسيم التي يجب أن تستند على معايير كميّة وموضوعيّة ومخصّصة ويمكن مراقبتها وتكون مرتبطة مباشرة بطبيعة الأعباء كما يتعيّن أن تكون مفاتيح التّوزيع التحليلي موضوعيّة وقابلة للمراقبة.

III. إيضاحات حول الموازنة للسنة المحاسبية 2015

الإيضاح ع1- عدد: الأصول غير الماديّة

بلغت القيمة الصافيّة للأصول غير الماديّة للأمانة تكافل في موقى سنة 2015 ما قدره 441.457 ديناراً مفصّلة كما يلي:

العناصر	مبلغ خام		استهلاكات / مدخرات		مبلغ صافي
	الرصيد في 2015.01.01	مقتنيات 2015	الرصيد في 2015.12.31	ترفيح 2015	
تطبيقات إعلامية	29.658	-	9.032 -	-9.997	10.629
موقع إلكتروني	15.514	-	113 -	-5.391	10.010
أصول غير مادية في طور الإنجاز	197.497	247.689	11.201 -	-13.166	420.818
مجموع الاصول غير المادية	242.669	247.689	20.346 -	-28.554	441.457

الإيضاح ع2- عدد: الأصول الماديّة

بلغت القيمة الصافيّة للأصول الماديّة للأمانة تكافل في موقى سنة 2015 ما قدره 813.153 ديناراً مقابل 805.996 دينار في موقى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 7.157 ديناراً، كما يبين الجدول التالي:

مبلغ خام	استهلاكات / مدخرات	مبلغ صافي في	مبلغ صافي في
----------	--------------------	--------------	--------------

العناصر	الرصيد قبي 2015.01.01	مقتنيات 2015	الرصيد قبي 2015.12.31	الرصيد قبي 2015.01.01	2014.12.31 1	الرصيد قبي 2015.12.31	2015.12.31
معدات نقل	209.210	-	209.210	-45.690	-41.871	163.520	121.648
معدات و اثاث مكاتب	274.300	15.046	289.346	-72.398	-61.991	201.902	154.957
معدات اعلامية	123.930	32.889	156.819	-47.867	-54.578	76.063	54.373
تجهيزات و عمليات تركيب و تهيئة	431.052	175.073	606.125	-66.541	-62.241	364.511	477.344
أصول مادية اخرى	-	8.096	8.096	-	-3.265	-	4.831
مجموع الاصول المادية للاستغلال	1.038.492	231.104	1.269.595	-232.496	-223.946	805.996	813.153

الإيضاح عدد 3: توظيفات في المؤسسات المرتبطة

بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2015 مبلغا قدره 10.284.715 ديناراً مقابل 8.034.287 ديناراً موفى سنة 2014 مفصّل كما يلي:

بحساب الدينار

العناصر	الصافي 2014	الخام 2015	الاستهلاكات والمدخرات 2015	الصافي 2015
مساهمات	134.287	150.001	-14.286	135.715
أسهم مدرجة بالسوق المالية (Best Lease)	134.287	150.001	-14.286	135.715
ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BARAKA BANK)	7.900.000	10.149.000	-	10.149.000
المجموع	8.034.287	10.299.001	-14.286	10.284.715

الإيضاح عدد 4: توظيفات مالية أخرى

بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2015 مبلغا قدره 392.183 ديناراً مقابل 150.187 ديناراً موفى سنة 2014، أي بزيادة قدرها 241.996 ديناراً مفصّل كما يلي:

بحساب الدينار

العناصر	الصافي 2014	الخام 2015	الاستهلاكات والمدخرات 2015	الصافي 2015
الاكتتاب الوطني	100.000	100.000		100.000
قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)	20.043	18.130		18.130
ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية	30.144	74.053		74.053

200.000		200.000	-	رقاع وسندات ذات مداخيل قارّة
392.183	-	392.183	150.187	المجموع

الإيضاح ع5-د: حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية

بلغت حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2015 مبلغ قدره 2.660.839 ديناراً مقابل 569.013 ديناراً موفى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 2.091.826 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2014/12/31	الصافي 2015/12/31	العناصر
555.482	1.114.473	حصة معيدي التأمين أقساط التأمين غير المكتسبة
13.531	1.546.366	حصة معيدي التأمين فيمدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
569.013	2.660.839	المجموع

الإيضاح ع6-د: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر

بلغت المستحقات المتولدة عن عمليّة التأمين المباشر في نهاية سنة 2015 ما قدره 2.560.010 ديناراً مقابل 1.386.292 ديناراً سنة 2014 مسجلة زيادة قدرها 1.173.718 ديناراً،

2014/12/31	2015/12/31	مدخرات فنيّة
-	9.606	أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
1.260.842	2.194.398	مستحقات متولدة عن عملية التأمين المباشر
125.450	356.005	مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها
1.386.292	2.560.010	المجموع

مفصلة كما يلي:

الإيضاح ع7د: مستحقات أخرى

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2015 ما قدره 815.328 ديناراً مقابل 762.557 ديناراً سنة 2014، مفصلة كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2015	الاستهلاكات والمدخرات 2015	الخام 2015	الصافي 2014	مستحقات أخرى
196.223	-	196.223	114.966	الإدعاءات المقطوعة من المورد
13.455	-	13.455	1.000	الأعوان
605.650	-	605.650	646.591	مدينون مختلفون (أ)
815.328	-	815.328	762.557	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

الرصيد	مستحقات أخرى
98.158	تسبقة للمزودين
690.745	مستحقات صندوق المساهمين في عمولة الوكالة
-183.253	الأعباء والمصاريف المدفوعة من صندوق المشتركين
605.650	المجموع

الإيضاح ع8د: عناصر أخرى للأصول

1.8 أموال في البنك والخزينة

بلغت الأرصدة في البنك والخزينة في موقى سنة 2015 ما قدره 1.453.467 ديناراً مقابل 803.214 ديناراً في سنة 2014 مفصلة كالآتي:

2014/12/31	2015/12/31	أموال في البنك و الخزينة
347.274	469.710	أموال في البنك
439.182	932.318	شيكات وأوراق للتحويل
16.758	51.439	الخزينة
803.214	1.453.467	المجموع

2.8 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2015/12/31 مبلغاً قدره 1.139.295 ديناراً مقابل 854.565 ديناراً في 2014/12/31.

تتضمن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود وعمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لا يهم سنة 2015.

خلال سنة 2015 وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أقساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة والمقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

3.8 أعباء أخرى للتوزيع

بلغت الأعباء المؤجلة في سنة 2015 ما قدره 690.797 ديناراً مقابل 566.857 ديناراً سنة 2014، وهي تشمل مصاريف التأسيس و التسييق.

مبلغ صافي	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
	الرصيد في 31.12.2015	ترفيغ 2015	الرصيد في 01.01.2015	الرصيد في 31.12.2015	مقتنيات 2015	الرصيد في 01.01.2015	
36.542	-106.577	-47.389	-59.188	143.119		143.119	مصاريف التأسيس
552.640	-391.786	-	-145.860	944.426	538.486	405.940	مصاريف الإشهار
20.758	-51.890	-24.468	-27.422	72.648		72.648	مصاريف للتوزيع متعلقة بالنظام المعلوماتي
80.857	-	-96.764	-112.933	290.554		290.554	مصاريف للتوزيع متعلقة بأعباء الموظفين (من غرة جانفي 2013 إلى غرة أكتوبر 2013)
690.797	-759.950	414.547	-345.403	1.450.747	538.486	912.260	مجموع المصاريف الأخرى للتوزيع

4.8 حسابات تسوية الأصول

بلغت مصاريف حسابات تسوية الأصول في 2015/12/31 مبلغاً قدره 250.344 ديناراً مقابل 377.941 ديناراً في 2014/12/31 مفصلة كالاتي:

بحساب الدينار

2014-12-31	2015/12/31	حسابات تسوية الأصول
107.460	170.908	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
270.481	79.436	أعباء مسجلة مسبقاً
377.941	250.344	المجموع

الإيضاح عدد: رأس المال المصرح و المدفوع

يبلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2015/12/31 قيمة 7.819.628 ديناراً مقابل 8.255.341 ديناراً في 2014/12/31 أي بانخفاض قدره 435.713 ديناراً.

بحساب الدينار

الأموال الذاتية في 2015/12/31	نتيجة 2015	الأموال الذاتية في 2014/12/31	العناصر
10 000000		10 000000	رأس مال المكتتب والمحزر
- 1.744.659		-364.897	نتيجة مؤجلة
-448.542	-448.542	-1.379.762	نتيجة السنة المحاسبية
12.829			أموال ذاتية أخرى

المجموع 8.255.341 - 448.542 7.819.628

الإيضاح ع10-د: المدّخرات الفنيّة

يبلغ مجموع المدخرات الفنية 11.852.092 دينار في 2015/12/31 مقابل 4.410.506 ديناراً في 2014/12/31 مفصل كالتالي:

بحسابالدينار

2014.12.31	2015.12.31	مدّخرات فنيّة
2.374.870	3.703.478	مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
965.374	3.012.514	مدّخرات التّأمين على الحياة
12.343	40.795	مدّخرات التعويضات (أقساط التّأمين على الحياة)
1.056.315	5.083.088	مدّخرات التعويضات (أقساط التّأمين على غير الحياة)
1.604	-	مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات
-	12.217	مدخرات فنية أخرى
4.410.506	11.852.092	المجموع

➤ مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة

بلغت مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في موقى سنة 2015 ما قدره 3.703.478 ديناراً مقابل 2.374.870 ديناراً في موقى سنة 2014، وقد تمّ احتسابها على أساس طريقة التوزيع حسب المدة.

➤ مدّخرات التّأمين على الحياة

بلغت المدّخرات الفنيّة على الحياة في موقى سنة 2015 ما قدره 3.012.514 ديناراً مقابل 965.374 ديناراً في موقى سنة 2014.

➤ مدّخرات التعويضات

بلغت مدّخرات التعويضات على غير الحياة في سنة 2015 ما قدره 5.083.088 ديناراً مقابل 1.056.315 ديناراً في 2014/12/31.

الإيضاح ع11-د: ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها

بلغت هذه الديون في موقى سنة 2015 ما قدره 531.056 ديناراً مقابل 171.345 ديناراً في 2014/12/31 مفصلة كالتالي:

2014/12/31	2015/12/31	العناصر
157.814	484.383	حصة معيدي التّأمين في المدّخرات على أقساط التّأمين غير المكتسبة
13.531	46.673	حصة معيدي التّأمين في مدّخرات التعويضات

171.345	531.056	المجموع
---------	---------	---------

الإيضاح ع12-دد : ديون أخرى

1.12 ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين

تشمل الحسابات الجارية لمعيدي التأمين المستحقات و الديون المتولدة عن عمليات إعادة التأمين.

بلغت الديون المتولدة عن عمليات إعادة التأمين في موفى سنة 2015 ما قدره 205.328 ديناراً مقابل 286.947 ديناراً في موفى سنة 2014.

2.12 ديون أخرى

بلغت الديون الأخرى في موفى سنة 2015 ما قدره 1.116.963 ديناراً مقابل 1.193.235 ديناراً موفى سنة 2014, مفصلة كالآتي:

2014/12/31	2015/12/31	ديون أخرى
163.996	213.300	الأعوان و حسابات مرتبطة بهم
208.507	396.171	الدولة والجماعات العمومية
820.732	507.492	دائنون متنوعون (أ)
1.193.235	1.116.963	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

الرصيد	مستحقات أخرى
959.051	ديون صندوق المشتركين في عمولة الوكالة
-451.559	صندوق المساهمين: الأعباء والمصاريف المستخلصة من صندوق المشتركين
507.492	المجموع

الإيضاح ع13-دد : حسابات تسوية خصوم أخرى

بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 199.607 دينار في 2015/12/31 وهو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2016.

IV. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

الإيضاح ع14-دد : أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين الصافية في نهاية سنة 2015 ما قدره 8.119.390 ديناراً مقابل 1.920.367 ديناراً في سنة 2014 أي بزيادة قدرها 6.199.023 ديناراً مفصلة كالآتي:

أقساط صافية 2014.12.31	أقساط صافية 2015.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
3.657.958	8.889.007	1.660.392	10.549.399	أقساط التأمين الصادرة و المقبولة
-1.737.591	- 769.618	558.991	1.328.609	تغيير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
1.920.367	8.119.390	-1.101.401	9.220.790	المجموع

الإيضاح ع15-د : أعباء التعويضات

1.15 المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع أعباء التصرف للتعويضات والمبالغ المدفوعة بمقدار 2.578.420 ديناراً في 2015/12/31 مقابل 278.926 ديناراً في 2014/12/31.

توافق نفقات التصرف في التعويضات، النفقات الداخلية و النفقات الخارجية الناجمة عن معالجة ملفات التعويضات (نفقات الأعوان، حصّة الكراء، استهلاكات المنقولات، نفقات النزاعات ...)

2.15 تغيير مدخرات التعويضات

بلغ تغيير مدخرات التعويضات 2.506.155 ديناراً في 2015/12/31 مقابل 1.042.656 ديناراً في 2014/12/31 أي بزيادة قدرها 1.463.499 ديناراً.

الإيضاح ع16-د: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الاستغلال 1.832.679 ديناراً في 2015/12/31 مقابل 797.217 ديناراً في 2014/12/31 أي بزيادة قدرها 1.035.462 ديناراً.

تتمثل تكاليف الاستغلال في تكاليف الاقتناء وتكاليف الإدارة والعمولة المتحصلة من معيدي التأمين كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

2014/12/31	2015/12/31	أعباء التعويضات
-1.595.338	-2.282.791	نفقات الاقتناء
772.768	284.730	تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة

-158.809	-198.882	نفقات الإدارة
184.162	364.264	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-797.217	-1.832.679	المجموع

تشمل تكاليف الاقتناء التكاليف المباشرة (عمولة الاقتناء) و غير المباشرة (التفقات الداخليّة والخارجيّة) الناجمة عن إبرام عقود التأمين ، كما تشمل تكاليف الإدارة تكاليف مباشرة و غير مباشرة متعلّقة بإدارة محفظة عقود التأمين.

الإيضاح ع17-دد: أعباء فنيّة أخرى

تبلغ الأعباء الفنيّة الأخرى في موفى سنة 2015 ما قدره 1.209.759 ديناراً مقابل 888.179 ديناراً في موفى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 321.580 ديناراً.

V. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنيّة للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

الإيضاح ع18-دد: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين على الحياة في نهاية سنة 2015 ما قدره 1.820.353 ديناراً مقابل 832.500 ديناراً في موفى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 987.853 ديناراً مفصّل كالتالي:

بحساب الدينار

أقساط صافية 2014/12/31	أقساط صافية 2015/12/31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
832.500	1.820.353	-152.149	1.972.502	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
832.500	1.820.353	-152.149	1.972.502	المجموع

الإيضاح ع19-دد: أعباء التعويضات

بلغت أعباء التعويضات في موفى سنة 2015 ما قدره 67.585 ديناراً مقابل 12.343 ديناراً في موفى سنة 2014, أي بزيادة قدرها 55.242 ديناراً.

الإيضاح ع20-دد: تغيير المدخرات الفنيّة الأخرى

بلغت مدخرات التأمين على الحياة في نهاية سنة 2015 ما قدره 2.047.139 ديناراً مقابل 959.003 ديناراً في نهاية سنة 2014 أي بزيادة قدرها 1.088.136 ديناراً.

الإيضاح ع21-دد: نفقات الاستغلال للتأمين على الحياة

تتضمّن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء ونفقات الإدارة وعمولات التأمين المتحصّل عليها من معيدي التأمين.

بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2015 ما قدره 469.194 ديناراً مقابل 391.337 ديناراً في نهاية سنة 2014 أي بزيادة قدرها 77.857 ديناراً مفصّل كالتالي:

بحساب الدينار

2014/12/31	2015/12/31	نفقات الإستغلال
-354.680	- 454.483	نفقات الاقتناء
-42.201	-35.698	نفقات الإدارة
5.544	20.987	عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين
-391.337	-469.194	المجموع

الإيضاح ع22-د: أعباء فنيّة أخرى للتأمين على الحياة

بلغت الأعباء الفنيّة الأخرى في موفى سنة 2015 ما قدره 212.453 ديناراً مقابل 173.424 ديناراً في موفى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 39.029 ديناراً وهي تشمل النفقات الداخليّة والنفقات الخارجيّة التي لا يمكن توزيعها إلى إحدى الجهات.

VI. إيضاحات حول قائمة النتائج

الإيضاح ع23-د: مداخيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2015 ما قدره 497.897 ديناراً مقابل 395.774 ديناراً في موفى سنة 2014 أي بزيادة قدرها 102.123 ديناراً مفصّلة كالتالي:

بحساب الدينار

2014/12/31	2015/12/31	إيرادات التوظيفات
395.774	497.897	مداخيل التوظيفات
395.774	497.897	المجموع

V. إيضاحات أخرى

1. معلومات حول الأطراف المرتبطة:

(أ) اتفاقية مع بنك البركة تونس

قدرت أقساط التأمين المقبوضة لمخاطر متنوعة خلال سنة 2015 بـ 1 297 ألف دينار.

(ب) اتفاقية مع بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

تساهم الأمانة تكافل في مصاريف عقود التأمين بنسبة 8% من الاشتراكات الصافية المقبوضة خلال نفس الفترة وبلغت هذه المساهمة خلال سنة 2015 ما قدره 77,239 ألف دينار.

وقع فسخ هذه الاتفاقية بداية من غرة جويلية 2015 تماشيا مع قرار الجمعية العامة العادية لسنة 2014 المنعقدة في 14 ماي 2015.

2. مفاتيح التوزيع المعتمدة:

وقع تقييد الأعباء حسب طبيعتها ثم توزيعها حسب الوجهة إم مباشرة أو باستعمال مفاتيح توزيع ارتكزت بالأساس على:

- عدد/أعباء الأعوان
- مساحة المكاتب والفضاءات المستغلة من طرف الشركة
- إستهلاك المصالح للوازم المكتبية
- الوقت المخصص للقيام بالوظائف

فما يلي جدول الانتقال من الأعباء حسب طبيعتها إلى أعباء حسب وجهتها لسنة 2015:

التأمين على الحياة				التأمين على غير الحياة				الرصيد في 12/31 2015	القسم
نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء	نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء		
-	35.110	5.18 6	32.60 8	21.253	198.2 45	23.3 46	141.4 15	457.163	91: خدمات خارجية
-	41.837	924	14.58 1	3.385	240.5 65	3.45 8	89.09 2	393.841	92: خدمات خارجية أخرى
-	3.695	-	-	-	21.29 8	-	-	24.993	93: أعباء مختلفة عادية
3.067	78.378	17.5 02	168.3 15	177.60 0	450.4 57	119. 375	974.5 05	1.989.20 0	94: أعباء الأعوان
52	22.656	311	2.899	2.990	130.5 82	2.10 7	16.84 2	178.438	96: ضرائب وأداءات ودفوعات مماثلة
-	30.777	11.7 75	70.61 0	44.485	168.6 11	50.5 95	288.1 25	664.978	98: مخصصات الاستهلاكات والمدخرات المتعلقة بالاستغلال
3.119	212.45 3	35.6 98	289.0 13	249.71 2	1.209 .759	198. 882	1.509 .979	3.708.61 3	المجموع

العمليات النقدية التي أثرت في عناصر الأصول

قيمة محاسبية صافية عند الإقفال	إستهلاكات و مدخرات								القيمة الإجمالية			العناصر	
	عند الإقفال		التخفيض		الترفيح		عند الإفتتاح		عند الإقفال	عمليات تفويت	عند الإفتتاح		
	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات					
441 457		48 900					28 554	20 346	490 358		247 689	242 669	<u>أصول غير مادية</u> تنازلات و براءات و رخص و علامات تجارية أصل تجاري
441 457	0	48 900	0	0	0	28 554	0	20 346	490 358	0	247 689	242 669	مجموع الأصول غير مادية
813 153		456 442					223 946	232 496	1 269 595		231 103	1 038 492	<u>أصول مادية للإستغلال</u> تجهيزات فنية و آلية تجهيزات أخرى و معدات و منقولات ودائع للضمان و كفالات
813 153	0	456 442	0	0	0	223 946	0	232 496	1 269 595	0	231 103	1 038 492	مجموع الأصول المادية للإستغلال
135 715 10 149 000 200 000 18 130 100 000 71 053	14 286		1 428					15 714	150 001 10 149 000 200 000 18 130 100 000 71 053		2 249 000 200 000 1 913 40 909	150 001 7 900 000 200 000 20 043 100 000 30 144	<u>توظيفات</u> أرض و بنايات للإستغلال و عدا الإستغلال توظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة - حصص - أدون و رفاع توظيفات مالية أخرى - رفاع و سندات ذات مدا خيل قارة - قروض رهنية على عقارات - قروض أخرى - ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية مستحققات من القيم و النقود مودعة لدى شركات مسندة
10 673 898	14 286	0	1 428	0	0	0	15 714	0	10 688 184	1 913	2 489 909	8 200 188	مجموع التوظيفات
11 928 508	14 286	505 342	1 428	0	0	252 500	15 714	252 842	12 448 137	1 913	2 968 701	9 481 349	المجموع العام

قائمة ملخصة للتوظيفات

العناصر	القيمة الإجمالية	القيمة الصافية	القيمة الصحيحة	فائض أو ناقص القيمة الكامن
توظيفات عقارية و توظيفات عقارية جارية أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة غير حصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية رقاع و سندات أخرى ذات مداخيل قارة قروض رهنية على عقارات حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة قروض أخرى و أوراق مماثلة ودائع أخرى	10 349 000 18 130 150 001 100 000 71 053	10 349 000 18 130 135 715 100 000 71 053	0	0
مجموع التوظيفات	10 688 184	10 673 898	0	14 286
و منه مبلغ هذه التوظيفات المقبول في تمثيل المدخرات الفنية أصول أخرى مخصصة لتمثيل المدخرات الفنية عدا التوظيفات أو حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية	6 176 047	6 161 761	0	14 286
المجموع	6 176 047	6 161 761	0	14 286

قائمة التسويات و مدخرات التعويضات تحت التسوية

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2015	2014	2013	2012	2011	
					الجرد لسنة 2013
		15 868			تسويات متراكمة
		129			مدخرات التعويضات
		15 997	0	0	مجموع أعباء التعويضات
		15 065	0	0	أقساط التأمين المكتسبة
		106,19%	0,00%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2015	2014	2013	2012	2011	
					الجرد لسنة 2014
	153 634	84			تسويات متراكمة
	1 052 562	3 753			مدخرات التعويضات
	1 206 196	3 837	0	0	مجموع أعباء التعويضات
	2 140 436	15 065	0	0	أقساط التأمين المكتسبة
	56,35%	25,47%	0,00%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2015	2014	2013	2012	2011	
					الجرد لسنة 2015
2 388 901	207 019	84			تسويات متراكمة
4 194 688	900 617	0			مدخرات التعويضات
6 583 589	1 107 636	84	0	0	مجموع أعباء التعويضات
9 220 790	2 140 436	15 065	0	0	أقساط التأمين المكتسبة
71,40%	51,75%	0,56%	0,00%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

تقسيم أعباء و إيرادات التوظيفات

المجموع	مداخيل أخرى و نفقات مالية	نفقات مالية تهم التوظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة	
0			مداخيل التوظيفات العقارية
586 972	586 972		مداخيل المساهمات
0	0		مداخيل التوظيفات الأخرى
586 972	586 972	0	مجموع إيرادات التوظيفات
0	0		فوائد
0	0		نفقات خارجية
0	0		نفقات أخرى
0	0	0	مجموع أعباء التوظيفات

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين (التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)

المجموع	تكوين الأموال	التأمين على الحياة	
1 972 502	161 534	1 810 968	أقساط التأمين
-126 478	-10 358	-116 120	أعباء الخدمات
-2 047 139	-159 376	-1 887 763	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
-201 116	-8 200	-192 916	رصيد الإكتتاب
-454 483	-37 219	-417 264	نفقات الإقتناء
-248 151	-20 322	-227 829	أعباء تصرف أخرى صافية
-702 634	-57 541	-645 093	أعباء اقتناء و تصرف صافية
83 847	6 866	76 981	الإيرادات الصافية للتوظيفات
			المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
83 847	6 866	76 981	الرصيد المالي
-152 149	0	-152 149	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
58 892	0	58 892	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
0		0	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0		0	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
20 987	0	20 987	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-72 270	0	-72 270	رصيد إعادة التأمين
-892 172	-58 874	-833 298	النتيجة الفنية
			معلومات تكميلية
			مبلغ إعادة شراء العقود
			الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
3 053 309		3 053 309	المخزرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
977 717		977 717	المخزرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
			للطرح
			مدخرات أصبحت مستحقة

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين علي غير الحياة

العناصر	السيارات	النقل	لعرق	البناء	المخاطر المختلفة	المساعدة	الصحة	الحواث البدنية المجموع العام	
التأمين الإجمالي الصادر	6 472 678	650 873	488 908	585 946	213 697	601 037	1 314 076	222 184	10 549 399
مجموع 1: اقساط التأمين الصافي	6 472 678	650 873	488 908	585 946	213 697	601 037	1 314 076	222 184	10 549 399
مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه	-2 727 181	-225 081	-271 139	-369 106	-81 413	-11 771	0	-17 786	-3 703 478
مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه	1 694 132	120 739	312 331	70 932	159 783	5 084	0	11 870	2 374 870
مجموع 2: اقساط التأمين المكتسبه	5 439 629	546 530	530 099	287 772	292 067	594 350	1 314 076	216 267	9 220 790
اعباء التعويضات المنفرعه	-1 922 842	-98 904	-49 652	0	-21 800	0	-598 799	0	-2 691 997
نفقات مدفوعه	0	0	0	0	0	0	0	0	0
مخدرات التعويضات في اخر السنه	-4 998 766	-353	-33 400	-525	-9 135	0	-52 907	-219	-5 095 305
مخدرات التعويضات في بدايه السنه	1 043 748	11 163	1 404	0	0	0	0	0	1 056 315
مجموع 3: اعباء التعويضات	-5 877 860	-88 094	-81 647	-525	-30 935	0	-651 707	-219	-6 730 987
النتيجه الفنيه	-438 231	458 436	448 452	287 247	261 132	594 350	662 370	216 048	2 489 803
اقساط التأمين المستنده و المعاد اسنادها	-203 942	-389 792	-243 004	-192 836	-166 914	-463 905	0	0	-1 660 392
حصه معيدي التأمين في المبالغ المنفرعه	308	71 737	41 413	0	120	0	0	0	113 578
حصه معيدي التأمين في مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه	0	256 032	159 615	126 663	109 636	304 712	0	0	956 659
حصه معيدي التأمين في مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه	0	-114 466	-283 202	0	0	0	0	0	-397 668
حصه معيدي التأمين في اعباء المخدرات في اخر السنه	1 499 692	20 218	25 359	0	1 097	0	0	0	1 546 366
حصه معيدي التأمين في اعباء المخدرات في بدايه السنه	0	-6 864	-6 667	0	0	0	0	0	-13 531
عمولات مسئلمه من معيدي التأمين	0	111 072	98 335	63 309	14 060	77 488	0	0	364 264
مجموع 4: رصيد إعادة التأمين	1 296 058	-52 063	-208 150	-2 864	-42 001	-81 704	0	0	909 276
النتيجه الفنيه بعد إعادة التأمين	857 827	406 373	240 302	284 383	219 132	512 645	662 370	216 048	3 399 080
نفقات الإفتناء	-1 046 689	-185 305	-131 237	-121 244	-72 307	-297 143	-375 326	-53 541	-2 282 791
تغير مبلغ نفقات الإفتناء المؤجله	167 971	16 876	16 369	8 886	9 019	18 353	40 578	6 678	284 730
نفقات الإدارة	-117 327	-11 788	-11 434	-6 207	-6 300	-12 819	-28 343	-4 665	-198 882
باء فنيه اخرى	-713 674	-71 704	-69 548	-37 755	-38 319	-77 978	-172 406	-28 374	-1 209 759
مجموع 5: نفقات الإستغلال	-1 709 719	-251 920	-195 850	-156 320	-107 907	-369 588	-535 497	-79 902	-3 406 702
ادات النوظيفات	157 493	15 837	11 896	14 257	5 200	14 624	31 974	5 406	256 688
بء في الارباح و الإرجاعات	0	1 604	0	0	0	0	0	0	1 604
مجموع 6 : النتيجة الفنيه للتأمين على غير الحياة (محاسبية)	-694 398	171 894	56 349	142 320	116 424	157 682	158 847	141 552	250 671

**جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة**

المجموع	
1 972 502	أقساط التأمين
-126 478	أعباء الخدمات
-2 047 139	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
0	تعديلات التأمين ذي رأس المال المتغير
-201 116	رصيد الإكتتاب
-454 483	نفقات الإقتناء
-248 151	أعباء تصرف أخرى صافية
-702 634	أعباء اقتناء و تصرف صافية
83 847	الإيرادات الصافية للتوظيفات
0	المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
83 847	الرصيد المالي
-152 149	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
58 892	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
0	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
20 987	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-72 270	رصيد إعادة التأمين
-892 172	النتيجة الفنية
	معلومات تكميلية
	مبلغ إعادة شراء العقود
3 053 309	الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
977 717	المخزرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
	المخزرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
	للطرح
	مدخرات أصبحت مستحقة

**جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة**

المجموع	
	أقساط التأمين المكتسبة
10 549 399	أقساط التأمين الصادرة
-1 328 609	تغير أقساط التأمين غير المكتسبة
	أعباء الخدمات
-2 691 997	خدمات و نفقات مدفوعة
-4 038 990	أعباء مدخرات الخدمات و متفرقات
2 489 803	رصيد الإكتتاب
-1 998 061	نفقات الإقتناء
-1 452 447	أعباء أخرى صافية
-3 450 508	أعباء اقتناء و تصرف صافية
256 688	الإيرادات الصافية للتوظيفات
1 604	المساهمة في النتائج
258 293	الرصيد المالي
-1 101 401	حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة
113 578	حصة معيدي التأمين في الخدمات المدفوعة
1 532 835	حصة معيدي التأمين في أعباء مدخرات الخدمات
0	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
408 071	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
953 083	رصيد إعادة التأمين
250 671	النتيجة الفنية
	معلومات تكميلية
3 703 478	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإقفال
2 374 870	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإفتتاح
5 095 305	مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإقفال
1 056 315	مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإفتتاح
	مدخرات فنية أخرى عند الإقفال
1 604	مدخرات فنية أخرى عند الإفتتاح
	للطرح
	مدخرات أصبحت مستحقة

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير العام لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف الجمعية العامة التأسيسية بتاريخ 15 فيفري 2013، نتقدم إليكم بتقريرنا حول مراقبة القوائم المالية " للشركة التونسية للتأمين التكافلي " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 والمصاحبة لهذا التقرير وحول الفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون والمعايير المهنية. تبرز هذه القوائم المالية مجموعا صافيا للموازنة بقيمة 21 733 234 دينار ونتيجة صافية سلبية قدرها 448 542 دينارو تغيرا إيجابيا للخزينة ب 650 253 دينار.

I – الرأي حول القوائم المالية

1-مسؤولية هياكل تسيير الشركة

تم إعداد هذه القوائم المالية تحت مسؤولية هياكل تسيير الشركة وإدارتها. تشمل هذه المسؤولية وضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم قوائم مالية صادقة وخالية من إخلالات هامة نسبيا سواءا كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء. كما تشمل كذلك إختيار وتطبيق طرق محاسبية ملائمة وتحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف.

2 - مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق. لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية وفقا للمعايير المهنية. وتتطلب منا هذه المعايير الامتثال لقواعد أخلاقيات المهنة وتخطيط وتنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات هامة نسبيا.

إنّ تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ والإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يركز إختيار هذه الإجراءات وتقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن غش أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام. كما تشمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات الهامة التي تجريها الإدارة وكذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل.

ونعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

3-الرأي حول القوائم المالية

وفي رأينا، فإنّ القوائم المالية سليمة وصادقة وتعبّر بصورة وفيّة، لكلّ ما هو هام نسبياً، عن الوضعية المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" وعن نتائج أعمالها وتدفقاتها النقدية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2015، طبقاً للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً بالبلاد التونسية.

II – الفحوص الخاصة

لقد قمنا بالفحوص الخاصة المنصوص عليها في القانون والمعايير المهنية.

طبقاً لأحكام الفصلين 201 و266 من مجلة الشركات التجارية، فإنه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات المالية الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2015 ومطابقتها مع القوائم المالية.

وقمنا، في نطاق مراجعة حسابات الشركة، بفحص إجراءات المراقبة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومة المحاسبية وإعداد القوائم المالية ونشير، طبقاً لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، أننا لم نلاحظ، اعتماداً على فحوصنا، وجود نقائص هامة من شأنها أن تؤثر على رأينا حول القوائم المالية.

عملاً بأحكام الفصل 19 من الأمر عـ2728-د المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالتحريات الضرورية وليس لدينا ملاحظات تتعلق بتطابق مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع الترتيب الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كلياً.

تونس في، 29 أفريل 2016

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.أف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوفة زموري

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي « الأمانة تكافل »
عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما بالإتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2015.

إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص والمصادقة على الإتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الإتفاقيات أو العمليات ولكن يقتصر واجبنا على مدمكم، إنطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي تحصلنا عليها إنطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخاصياتها الأساسية دون أن نبت في جدواها ودعائمها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الإتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

I - إتفاقيات وعمليات حديثة (خلافًا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :
إتفاقية مع بنك البركة تونس

أبرمت شركة " الأمانة تكافل" مع بنك البركة تونس خلال سنة 2015 إتفاقية لتأمين البنك ضد مخاطر متنوعة، وقدرت أقساط التأمين المقبوضة خلال سنة 2015 ب 1 297 ألف دينار.

II - عمليات منجزة متعلقة باتفاقيات قديمة (خلافًا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

إتفاقية مع بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

أبرمت الأمانة تكافل خلال سنة 2014 إتفاقية شراكة، تؤمن بمقتضاها الشركة المنقولات والعقارات الممولة من طرف بيت الإيجار المالي التونسي السعودي.

تساهم الأمانة تكافل في مصاريف عقود التأمين بنسبة 8% من الاشتراكات الصافية المقبوضة خلال نفس الفترة وبلغت هذه المساهمة خلال سنة 2015 ما قدره 77,239 ألف دينار.

تم فسخ هذه الإتفاقية بداية من غرة جويلية 2015، طبقا لقرار الجمعية العامة العادية لسنة 2014 المنعقدة في 14 ماي 2015.

III - الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين :

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة "الأمانة تكافل" لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

• طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالإمتيازات التالية:

- أجر قار محدد بمبلغ 8000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
- حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة الماليّة 2014،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود بـ500 لتر في الشهر.

• طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 يتمتع المدير العام المساعد بالإمتيازات التالية:

- أجر قارّ محدد بمبلغ 6000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
- حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة الماليّة 2014،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود بـ400 لتر في الشهر.

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التامين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الاجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2015 كما يلي:

رئيس مجلس الادارة		المدير العام المساعد		المدير العام		الامتيازات على المدى القصير
الخصوم في 31ديسمبر2015	أعباء خام 2015	الخصوم في 31ديسمبر2015 (1)	أعباء خام 2015	الخصوم في 31ديسمبر 2015 (1)	أعباء خام 2015	
15 828	10 161	25 352	124 862	-	151 961	

(1) تتمثل في مدخرات العطل خالصة الأجر المحتسبة في 31 ديسمبر 2015.

تونس في، 29 أفريل 2016

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوقة زموري

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Borhane Hasnaoui.

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2015	2014
Actifs			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	3-1	30 110,710	30 110,710
Moins : amortissements		-28 209,171	-26 388,838
Net		1 901,539	3 721,872
Immobilisations corporelles	3-2	24 089 476,360	23 835 670,662
Moins : amortissements		-19 712 880,266	-18 489 194,958
Net		4 376 596,094	5 346 475,704
Immobilisations financières	4	2 100 065,624	2 068 908,624
provisions		-662 500,000	-662 500,000
Net		1 437 565,624	1 406 408,624
Total des actifs immobilisés		<u>5 816 063,257</u>	<u>6 756 606,200</u>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		<u>5 816 063,257</u>	<u>6 756 606,200</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	536 814,338	637 072,144
Clients et comptes rattachés	6	78 424,808	50 645,562
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		78 424,808	50 645,562
Autres actifs courants	7	361 599,381	62 981,309
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		361 599,381	62 981,309
Placements et autres actifs financiers	8	8 244 367,737	9 609 930,727
Moins :provisions		-585 916,185	-146 111,552
Net		7 658 451,552	9 463 819,175
Liquidités et équivalents de liquidités	9	476 783,519	648 050,888
Total des actifs courants		<u>9 112 073,598</u>	<u>10 862 569,078</u>
Total des actifs		<u>14 928 136,855</u>	<u>17 619 175,278</u>

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2015	2014
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13-1	3 396 157,251	3 478 500,364
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 292 199,235	14 374 542,348
Résultat de l'exercice	13-2	-977 368,506	967 656,887
Total des Capitaux propres avant affectation		13 314 830,729	15 342 199,235
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	14	0,000	0,000
Total des passifs non courants		0,000	0,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	476 924,592	843 165,908
Autres passifs courants	16	1 136 381,534	1 258 810,135
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	175 000,000
Total des passifs courants		1 613 306,126	2 276 976,043
Total des passifs		1 613 306,126	2 276 976,043
Total des capitaux propres et des passifs		14 928 136,855	17 619 175,278

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre			
	Note	2015	2014	Variation
Produits d'exploitation	18			
Revenus des locations		324 465,530	357 522,915	- 33 057,385
Revenus des services & commerce		9 333 131,597	13 022 843,062	-3689711,465
Total des produits d'exploitation		<u>9 657 597,127</u>	<u>13 380 365,977</u>	<u>-3722768,850</u>
Charges d'exploitation				
Achats & approvisionnements consommés	19	7 623 742,499	8 799 959,944	-1176217,445
Charges de personnel		1 314 430,259	1 719 838,566	-405 408,307
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 811 421,826	1 427 879,265	383 542,561
Autres charges d'exploitation	20	601 754,223	1 037 239,434	-435 485,211
Total des charges d'exploitation		<u>-11 351 348,807</u>	<u>-12 984 917,209</u>	<u>-1633568,402</u>
Résultat d'exploitation		<u>-1 693 751,680</u>	<u>395 448,768</u>	<u>-2089200,448</u>
Charges financières nettes	21	-10 759,612	-31 704,841	-20 945,229
Produits des placements	22	464 309,181	202 509,033	261 800,148
Autres gains ordinaires	23	434 547,836	729 101,249	-294 553,413
Autres pertes ordinaires	24	-151 996,087	-16 516,822	-135 479,265
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>-957 650,362</u>	<u>1 278 837,387</u>	<u>-2236487,749</u>
Impôt sur les bénéfices	25	-19 718,144	-311 180,500	291 462,356
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>-977 368,506</u>	<u>967 656,887</u>	<u>-1945025,393</u>
Résultat net de l'exercice		<u>-977 368,506</u>	<u>967 656,887</u>	<u>-1945025,393</u>

Etat de flux de Trésorerie

(exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2015	2014
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net	-977 368,506	967 656,887
Ajustements pour :		
* Amortissements & provisions	1 811 421,826	1 427 879,265
* Variation des		
** stocks	100 257,806	-72 245,165
** créances et autres actifs courants	-326 397,318	-9 017,859
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-488 669,917	-81 945,415
** Autres éléments d'exploitation	-171 952,768	-323 652,259
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-52 708,877	1 908 675,454
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles	-253 805,698	-219 157,554
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	0,000	10 000,000
Encaissem. Sur immob.financières	0,000	79 689,976
Décaissem Sur immob.financières	-31 157,000	-122 500,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-284 962,698	-251 967,578
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Paielements dividendes	-1 061 594,000	-932 204,350
Encaissements dividendes	37 435,216	41 474,467
Remboursements d'emprunts	-175 000,000	-350 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 199 158,784	-1240 729,883
Variation de trésorerie	-1 536 830,359	415 977,993
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	10 257 981,615	9 842 003,622
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	8 721 151,256	10257981,615

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

PRESENTATION GENERALE

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale. Pour l'année 2015, l'hôtel a été exploité durant moins de 7 mois (195 jours), et ce du 11 avril au 31 octobre.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location.

Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

• Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
• Gros équipements	5 %	(20 ans)
• Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
• Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
• Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Matériel de transport	20 %	(5 ans)
• Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
• Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
• Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote -part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit a été remboursé en totalité en 2015.

2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...) ; ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice.

2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

Montants DTU

ACTIFS NON COURANTS

NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.902
--	--------------

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut 30.111

1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de : -26.389

• Dotation de l'exercice 2015 -1.820

et une valeur nette comptable de 1.902

NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.376.596
--	------------------

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 23.835.671

Ils ont enregistré :

- Des acquisitions 2015 300.904

- Matériel de Transport 000
- Equipements Hôtel 105.643
- Divers aménagements & installations 88.297
- Gros équipements 106.964

soit un total de 24.136.575

- Des diminutions 2015 -47.099

- Imputation des immobilisations en cours 2014 47.099

D'où total en brut de 24.089.476

Les amortissements d'un cumul, au 01/01/2015, de : - 18.489.195

ont enregistré une augmentation par les dotations pratiquées au titre des

- Bâtiments hôtel 460.784
- Bâtiment supermarché 67.580
- Autres constructions 43.693
- Des équipements 465.430
- Du Matériel de transport 38.350
- Des Divers aménagements 147.848

Soit un total de -1.223.685

D'où des amortissements cumulés de : -19.712.880

Montant net des immobilisations corporelles 4.376.596

A REPORTER	4.378.498
-------------------	------------------

REPORT	4.378.498
---------------	------------------

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.437.565
---	------------------

4.1 Participations	1.406.408
--------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2015 comme suit :

Libellés	Nombre d'actions	2014	2015
ATI –SICAF	9.800	50.398	50.398
Marina Houmt Souk	750	7.500	7.500
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	13.100	131.000	131.000
UNIVERS IMMOBILIER	4.191	419 100	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30.000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	50.000	500.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (libérée de la moitié)	2.450	245.000	245.000
Autres participations non cotées		7.000	7.000
Ramzy & Alyssa		7.500	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		400.310	400.310
Déduction de provision pour dépréciation		(112.500)	(112.500)
TOTAL		1.406.408	1.406.408

(*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

4.2 Dépôts et Cautionnements	31.157
------------------------------	---------------

- Caution bancaire APAL 1.157
- Caution bancaire SNDP 30.000

ACTIFS COURANTS

NOTE 5 - STOCKS	536.814
------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-marché
Magasin - denrées alimentaires	15.842	64.961
Magasin - boissons	27.882	258.055
Magasin - articles de ménage et parfumerie & divers	25.013	41.552
Magasin - tabac	0	31.398
Magasin - emballages	4.965	27.800
Magasin technique + gaz propane	39.346	0
TOTAL	113.048	423.766

A REPORTER	6.352.877
-------------------	------------------

REPORT	6.352.877
---------------	------------------

NOTE 6 - CLIENTS	78.425
-------------------------	---------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	55.793
Clients, Hôtel (Promovacances)	22.632
TOTAL	DT. 78.425

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS	361.599
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Charges payées d'avance	13.286
Compte à régulariser	739
Etat, TVA reportable	71.245
Etat, Impôt sur les sociétés (trop perçu)	276.329
TOTAL	DT 361.599

NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7.658.452
--	------------------

8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2015

	Nombre de titres	coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
ASSAD	12474	97.342
ATB	41603	189.519
ATL	26500	72.131
ETTIJARI	496	7.884
BH	22956	260.206
MNP	28956	490.483
STAR	1160	166.610
CIMENT DE BIZERTE	124260	798.118
SERVICOM	4476	64.548
LAND'OR	2569	17.238
SOPAT	6352	18.561
AUTRES ACTIONS	6816	40.935
Emprunt National 2014		20.000
SICAV plusieurs types	6825	149.793
	TOTAL	DT 2.393.368
Déduction d'une provision sur titres cotés		(585.916)
	NET	DT 1.807.452

A REPORTER	16.971.124
-------------------	-------------------

REPORT	14.451.353
---------------	-------------------

8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		5.851.000
• placements ATB	3.300.000	
• placements BIAT	550.000	
• Placement STUSID	800.000	
• Placement BH	<u>1.201.000</u>	
TOTAL		DT. 5.851.000

NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES	476.784
---	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Chèques à encaisser		3.884
STUSID		1.281
B H		13.698
A T B		63.539
A T B devises		328.999
B I A T		21.985
Autres liquidités		246
CAISSES ET FONDS DE CAISSES		43.152
TOTAL		DT 476.784

TOTAL DES ACTIFS	14.928.137
-------------------------	-------------------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL

7.000.000

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2015 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital au 31/12/2015 s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	851 983	4 259 915,000	60,86%
STE KOTR	69 670	348 350,000	4,98%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
EL CADHI HAFEDH	37 468	187 340,000	2,68%
S E P C M	32 772	163 860,000	2,34%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI MALIKA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DOGRI BECHIR	5 000	25 000,000	0,36%
DIVERS -5000 ACTIONS	120 172	600 860,000	8,58%
TOTAL	1 400 000	7 000 000,000	100%

NOTE 11 – RESERVES

2.921.247

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700.000
Réserve facultative	1.820.937
Réserve à régime spécial	400.310
TOTAL	DT. 2.921.247

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES

974.795

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838.127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136.668
TOTAL	DT. 974.795

A REPORTER**10.896.042**

REPORT	10.896.042
---------------	-------------------

NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTEES	3.396.157
--	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Résultats reportés antérieurs	3.478.500
Résultats nets 2014	967.657
Affectation AGO du 30/05/2015 (dividendes)	(1.050.000)
TOTAL	DT. 3.396.157

NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE (Déficitaire)	(977.368)
---	------------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Résultat net	967.657	- 977.368
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	967.657	- 977.368
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	1400 000	1 400 000
Résultat par action en DT	0,691	- 0,698

NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS	0
--------------------------------------	----------

Cette rubrique correspond aux soldes du crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB pour le financement de la rénovation de l'hôtel en 2008. Ce crédit a été totalement remboursé en mai 2015.

LIBELLES	CREDIT A L'ORIGINE	PRINCIPAL + 1AN (ECH.2016)	PRINCIPAL - 1AN (ECH.2015)
Crédit A.T.B.	2.100.000	0.000	0.000
TOTAL	DT. 2.100.000	DT. 0.000	DT. 0.000

NOTE 15 – FOURNISSEURS	476.924
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	23.235
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	401.640
Fournisseurs d'immobilisations	52.049
TOTAL	DT. 476.924

A REPORTER	13.791.755
-------------------	-------------------

REPORT	13.791.755
---------------	-------------------

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS	1.136.382
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2015 pour 2016 Ctre commercial</u>		78.103
<u>Loyer perçu d'avance boutique Hôtel</u>		6.000
<u>Avances reçues d'agences hôtel</u>		195.468
<u>Personnel, salaires décembre 2015 & congés payés dûs</u>		57.325
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		27.433
Etat, retenues à la source 12/2015	23.105	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2015	2.971	
Etat, T.C.L et autres 12/2015	1.114	
Etat, autres impôts et taxes	<u>243</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		134.903
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>134.903</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		637.150
C.N. S. S. 4 ^{ème} Trimestre 2015	113.572	
Charges à payer	52.551	
Assurances diverses à régulariser	69.157	
Compte d'attente	52.028	
Autres Créditeurs divers	224.125	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125.717</u>	
TOTAL	DT	1.136.382

NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS	0.000
-------------------------------------	--------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	2014	2015
<i>Dernière échéance en principal sur Crédit ATB payée en mai 2015 A.T.B.</i>	175.000	0.000
TOTAL	DT. 175.000	DT. 0.000

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	14.928.137
--	-------------------

COMPTES DE GESTION

NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Exercice 2014	Exercice 2015
Revenus du commerce	9.353.380	8.353.629
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	275.237	275.307
Revenus d'exploitation de l'hôtel	3.669.463	979.503
Revenus des concessionnaires hôtel	82.285	49.158
TOTAL	DT. 13.380.365	DT. 9.657.597

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

REVENUS	Exercice 2014	Exercice 2015
Achats marchandises supermarché	7.109.362	6.507.102
Variation des stocks	(75.066)	110.820
Approvisionnement hôtel	1.293.821	647.486
Autres approvisionnements consommés	471.843	358.334
TOTAL	DT. 8.799.960	DT. 7.623.742

NOTE 20 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
- Personnel détaché	15.185	73783
- Indemnité de gestion	193.996	53582
- Entretien des équipements et jardins, réparations	168.621	152186
- Assurances	29.938	32743
- Honoraires et frais d'arbitrage international	260.689	33570
- Honoraires des consultants	45.598	66588
- Dons et subventions	8.400	1000
- Cotisations, abonnements, publicité	6.712	5968
- Orchestres et attractions	5.160	5500
- Jetons de présence	50.250	31700
- Frais d'acheminement des marchandises	1.308	2238
- Voyages & missions	6.715	13254
- Transport administration	6.378	3219
- Frais de PTT	18.808	14487
- Frais de banque et de titres	25.298	24032
- Impôts et taxes	194.183	87904
TOTAL	DT. 1.037.239	DT. 601.754

NOTE 21– CHARGES FINANCIERES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2014	Exercice 2015
Intérêts sur emprunts bancaires	25.039	4.211
Commissions de gestion ATD SICAR	6.666	6.549
TOTAL	DT. 31.705	DT. 10.760

NOTE 22 – PRODUITS DES PLACEMENTS

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2014	Exercice 2015
Produits des comptes courants créditeurs	9.020	7.122
Produits des comptes à terme & bons de trésor	151.014	419.752
Revenus des actions	41.475	37.435
Produits ATD-SICAR	0	0
TOTAL	DT. 202.509	DT. 464.309

NOTE 23 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2014	Exercice 2015
Gains sur éléments exceptionnels	3.868	27.539
Plus value sur cession de titres en bourse	9.926	87.006
Ristourne de TFP	17.092	23.163
Gain sur cession auto	10.000	0
Gains de change sur opérations de vente de devises	533.833	150.728
Reprises sur provisions sur titres	154.382	146.112
TOTAL	DT. 729.101	DT. 434.548

NOTE 24 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2015 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2014	Exercice 2015
Pertes sur éléments exceptionnels	14.518	8.212
Pertes de change	1.999	143.784
TOTAL	DT. 16.517	DT. 151.996

NOTE 25 - IMPOT SUR BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 a été déterminé comme suit :

		MONTANT
Résultat net comptable de l'exercice 2015 (déficit) après IS		(977.369)
<u>Réintégration</u>		637.477
- Impôt sur les bénéfices 2015	19.718	
- Taxes non déductibles	120	
- Provision pour congés payés 2015	31.723	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse	<u>585.916</u>	
<u>Déduction</u>		(224.283)
- dividendes perçus	36.208	
- Provision pour congés payés 2014	41.963	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2013	<u>146.112</u>	
RESULTAT FISCAL 2014		(564.175)
MINIMUM D'IMPOT		19.718
AVANCES D'IMPOT		296.047
CREDIT I.S. REPORTABLE		276.339

NOTE 26 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	2015	2014	variation
1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	(52.709)	1.908.675	(1.961.384)
2- Flux de trésorerie investissements	(284.963)	(251.967)	(32.995)
3- Flux de trésorerie financement	(1.199.159)	(1.240.730)	41.571
4- Variation de trésorerie	<u>(1.536.831)</u>	<u>415.978</u>	<u>(1.952.808)</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	10.257.982	9.842.004	415.978
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u>8.721.151</u>	<u>10.257.982</u>	<u>1.536.830</u>

NOTE 27 – NOTE SUR LES PARTIES LIEES**Transactions avec la société Al Jazira (voir rapport spécial):**

- Détachement d'une partie de personnel qualifié appartenant à la société Télémaque (Hôtel Télémaque) durant la période de fermeture 2015 et mis à la disposition de la société Al Jazira pour la période s'étalant entre 01/12/2014 et 15/06/2015.

Le total de la facturation établie pour cet exercice s'est établi à DT.73.783 HT.

NOTE 28 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**HYPOTHEQUE**

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.
- Les crédits ont été entièrement remboursés en 2015.

Evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices:

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à rég.spécial	Réserve pr réinvestis.exo	Réserve réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2010 après affectation du résultat	7 000 000	769 866	462 000	302 381	1 387 000	974 795	3 423 265	0	14 319 307
Résultat de l'exercice 2011		-69 866	69 866					-325 504	-325 504
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 423 265	-325 504	13 993 804
Affectation des résultats AGO du 02/06/2012							-325 504	325 504	0
Dividendes distribués								0	
Soldes au 31/12/2011 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 097 762	0	13 993 804
Résultat de l'exercice 2012								496 628	496 628
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 097 762	496 628	14 490 431
Affectation des résultats AGO du 01/06/2013			551 000		-551 000		496 628	-496 628	0
Dividendes distribués								0	
Soldes au 31/12/2012 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 082 866	302 381	836 000	974 795	3 594 389	0	14 490 431
Résultat de l'exercice 2013								934 111	934 111
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	7 000 000	700 000	1 082 866	302 381	836 000	974 795	3 594 389	934 111	15 424 542
Affectation des résultats AGO du 23/05/2014			658 381	-302 381	-356 000		934 111	-934 111	0
Dividendes distribués							-1 050 000	0	
Soldes au 31/12/2013 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 478 500	0	14 374 542
Résultat de l'exercice 2014								967 657	967 657
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 478 500	967 657	15 342 199
Affectation des résultats AGO du 30/05/2015							967 657	-967 657	0
Dividendes distribués							-1 050 000	0	
Soldes au 31/12/2014 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 396 157	0	14 292 199

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- Le contrôle des états financiers de la Société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les états financiers ci-joints ont été arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 27 Février 2016. Ils font apparaître un résultat déficitaire de -D. 977 368, pour un total bilan de D. 14 928 136.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

CONTROLE DES COMPTES ET OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes d'audit d'usage ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et des comptes sociaux, différents sondages et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. Ils ont consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* arrêtés au 31 décembre 2015 ci-joints sont réguliers et sincères.

VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES

1) Nous avons vérifié les informations relatives à la situation financière et aux comptes de la société, telles qu'elles ont été données par votre conseil d'administration dans son rapport et dans les documents qui vous ont été présentés. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément à la réglementation en vigueur.

3) Notre examen des procédures de contrôle interne de la société relatives au traitement des informations comptables et à l'élaboration des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter notre opinion.

Fait à Tunis, le 21 Avril 2016

Borhane HASNAOUI

Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, votre conseil d'administration nous a donné avis de conventions rentrant dans le champ d'application des dits articles, et autorisées lors de sa réunion du 17/10/2015 :

- Deux protocoles d'accord conclus entre votre société et la société Télémaque, avec laquelle vous avez des administrateurs communs, et ce concernant le détachement d'une partie du personnel de l'hôtel Télémaque durant la période de fermeture et sa mise à la disposition de la Société Al Jazira comme suit :

- 5- 5 employés affectés au Supermarché Al Jazira pour une période s'étalant du 01/12/2014 au 31/03/2015

- 6- 21 employés affectés à l'Hôtel Al Jazira pour une période s'étalant du 01/04/2015 au 15/06/2015.

La charge supportée à ce titre par l'exercice 2015 s'est élevée à 73 783 DT/HT.

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 30 mai 2015 à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, et ce comme suit :

- 8.500 DT brut par mois sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- Pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé au titre des jetons une provision globale de 31.700 DT qui sera soumise l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2016 pour approbation.
- B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G.		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015 (*)
Avantages à court terme				
a) Rémunérations brutes	136 000			
b) Intéressement sur RBE	53 582	3 682		
c) Jetons de présence			31 700	31 700
d) Avantages en nature voitures de fonction (frais s'y rattachant)	11 181			
TOTAUX	200 763	3 682	31 700	31 700

(*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Fait à Tunis, le 21 Avril 2016

Bohane Hamaoui

Le Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	292 801	175 881
Créances sur la clientèle	3	3 331 679	3 116 562
Portefeuille-titres commercial	4	1 025 460	1 096 332
Portefeuille d'investissement	5	441 618	405 352
Valeurs immobilisées	6	64 933	64 155
Autres actifs	7	59 366	88 951 (*)
TOTAL ACTIF		5 320 194	5 041 903
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000 (*)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	51 017	139 639 (*)
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 876 934	3 555 265
Emprunts et ressources spéciales	10	134 255	149 395
Autres passifs	11	46 143	73 403 (*)
TOTAL PASSIF		4 788 349	4 544 702
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		374 188	343 878
Résultats reportés		12	12
Modifications comptables			-
Résultat de l'exercice		57 645	53 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES		531 845	497 201
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 320 194	5 041 903

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2015	31.12.2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	468 774	310 931
Crédits documentaires	288 813	344 720
Actifs donnés en garantie	680 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 437 587	1 282 651
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	230 315	270 170
Engagements sur titres	611	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	230 926	274 538
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	370 669	1 023 490

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	231 162	216 980 (*)
Commissions (en produits)	16	48 236	46 629
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 824	66 984
Revenus du portefeuille d'investissement	18	19 125	15 364
Total produits d'exploitation bancaire		365 347	345 957
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	155 735	163 494 (*)
Commissions encourues		9 510	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		165 245	172 287
PRODUIT NET BANCAIRE		200 102	173 670
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(23 645)	(13 020)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(4 500)	(3 534)
Autres produits d'exploitation		110	105
Frais de Personnel	22	(65 001)	(59 419)
Charges générales d'exploitation	23	(33 777)	(31 901)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 028)	(10 805)
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 261	55 096
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(553)	760
Impôt sur les bénéfices		(3 063)	(2 545)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		57 645	53 311
RESULTAT NET DE LA PERIODE		57 645	53 311
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		57 645	53 311

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014(*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		332 992	320 622
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(170 455)	(145 165)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(9 199)	(11 669)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(220 577)	(441 314)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		325 659	(166 928)
Titres de placement		69 523	(17 147)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(63 741)	(53 372)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(36 042)	(78 472)
Impôt sur les sociétés		(2 029)	(1 421)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		226 131	(594 866)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 816	14 655
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(36 850)	(41 738)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(11 503)	(13 477)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(32 537)	(40 560)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		(8 347)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(7 236)	(10 675)
Dividendes versés		(23 000)	(22 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(38 583)	(40 189)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(43)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		155 011	(675 658)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(550 313)	125 345
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	24	(395 302)	(550 313)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives:

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2014.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 104 337 KDT au 31 décembre 2015 contre 94 670 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 9 667 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	30 913	28 171
Compte courant BCT	73 399	66 474
Compte courant postal	20	21
Traveller's Chèques	5	4
Total	104 337	94 670

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 292 801 KDT au 31 décembre 2015 contre 175 881 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 116 920 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
DAV auprès des banques	94 318	75 607
Prêts BCT	42 354	-
Prêts interbancaires	25 000	24 000
Prêts en devises	68 964	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	45 420
C.C.ste de leasing	12 282	7 459
Créances rattachées	1 002	42
Total	292 801	175 881

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	94 318	-	-	-	94 318
Prêts BCT	42 354	-	-	-	42 354
Prêts interbancaires	25 000	-	-	-	25 000
Prêts en devises	57 983	10 981	-	-	68 964
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	-	-	-	48 881
C.C.ste de leasing	12 282	-	-	-	12 282
Créances rattachées	1 002	-	-	-	1 002
Total	281 820	10 981	-	-	292 801

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 3 331 679 KDT contre 3 116 562 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 215 117 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	426 757	407 942
Portefeuille Escompte	323 641	296 850
Crédits à la clientèle non échus	2 519 046	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	148 274	152 314

Produits à recevoir	20 866	14 919
Produits perçus d'avance	(5 160)	(6 072)
Créances impayées	141 291	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 574 715	3 315 605
Avances sur placements à terme	14 133	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	6 431	3 032
Autres valeurs à imputer	-	(67)
Autres créances	2 476	527
Total Autres créances	23 040	36 590
Total brut des créances sur la clientèle	3 597 755	3 352 195

A déduire couverture :

Agios réservés	(55 917)	(46 591)
Provisions	(210 159)	(189 042)
Total Provisions et agios	(266 076)	(235 633)

Total net des créances sur la clientèle	3 331 679	3 116 562
--	------------------	------------------

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	379 272	47 484	426 756
Portefeuille Escompte	323 447	194	323 641
Créances sur la clientèle non échues	2 468 662	50 384	2 519 046
Créances douteuses et litigieuses	0	148 274	148 274
Produits à recevoir	20 074	792	20 866
Produits perçus d'avance	(5 160)	0	(5 160)
Créances impayées	68 796	72 495	141 291
Total engagement bilan	3 255 091	319 623	3 574 714
Engagements hors bilan	615 264	513	615 777
Total engagement brut	3 870 355	320 136	4 190 491
Agios réservés	(2 262)	(53 655)	(55 917)
Provisions	(19 653)	(190 506)	(210 159)
Total agios réservés et provisions	(21 915)	(244 161)	(266 076)
Total engagement net	3 848 440	75 975	3 924 415

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 025 460 KDT au 31 décembre 2015, contre 1 096 332 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 70 872 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Bons de Trésor	999 157	1 070 266
Décotes	(4 558)	(3 422)
Primes	7 465	6 456
Créances et dettes rattachées	23 396	23 032
Total	1 025 460	1 096 332

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	817 820	181 337	999 157
Décotes	-3 533	-1 025	-4 558
Primes	4 955	2 510	7 465
Créances et dettes rattachées	19 052	4 344	23 396
Total	838 294	187 166	1 025 460

Note 5 : Portefeuille d'investissement.*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 441 618 KDT contre 405 352 KDT à fin 2014, soit une augmentation nette de 36 266 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	110 356	117 778
SICAR Fonds gérés	283 530	243 665
Parts dans les entreprises liées	29 573	29 966
Titres de participations	29 966	25 167
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	15 356	10 989
Total brut du portefeuille d'investissement	470 411	429 195
Provisions	(23 604)	(19 147)
Plus-value réservées	(5 189)	(4 696)
Total provisions et plus-value réservées	(28 793)	(23 843)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	441 618	405 352

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.14	Créances rattachées 31.12.14	Total 31.12.14	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.15	Créances rattachées 31.12.15	Total 31.12.15	Provision & Agios 2014	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2015	VCN 31.12.15
Titres d'investissement	117 778	3 400	121 178	11 000	18 422	110 356	3 267	113 623	0	0	0	0	113 623
SICAR Fonds gérés	243 665	2 894	246 559	39 940	75	283 530	6 900	290 430	12 909	4 581	0	17 490	272 940
Titres de participations	25 167	0	25 167	4 820	414	29 573	0	29 573	3 256	250	1 014	2 492	27 081
Parts dans les entreprises liées	29 966	0	29 966	0	0	29 966	0	29 966	1 353	639	0	1 992	27 974
Participation en rétrocession	1 630	4 695	6 325	0	0	1 630	5 189	6 819	6 325	494	0	6 819	0
Total	418 206	10 989	429 195	55 760	18 911	455 055	15 356	470 411	23 843	5 964	1 014	28 793	441 618

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 110 356 KDT au 31 décembre 2015, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	400	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 333	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 200	20 000
ATL 2009/2	800	40 000
ATL 2015/1	4 000	40 000
ATL 2010/2	900	22 500
ATTIJARI BANK	429	10 000
BH Subordonné 2015	4 000	40 000
BH 2009	2 076	30 000
BTE 2010	2 150	43 000

BTE 2011	4 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	800	8 000
UIB SUB 2015	3 000	30 000
CIL 2011/1	400	20 000
FCC BIAT 1	1 050	5 000
FCC BIAT 2	2 083	5 500
UNIFACTOR	300	15 000
UIB 2011	1 200	20 000
TUNISIE LEASING 2011/1	600	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	600	30 000
TUNISIE LEASING SUB	280	14 000
STB 2011	2 857	50 000
ATL 2011	4 000	50 000
ATL 2012-1	1 600	40 000
TSIE LEASING 2012-1	800	20 000
BTK 2012-1	1 600	40 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	900	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	1 800	30 000
EL WIFACK LEASING	1 800	30 000
BH	4 998	70 000
AIL	1 200	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	1 200	20 000
UNIFACTOR 2013	1 800	30 000
ATL 2013/2	5 000	50 000
ATL 2014/2	3 200	40 000
Emprunt National	30 000	300 000
Total	110 356	

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 283 530 KDT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachés	Total FG	Provisions au 31/12/2015
Fonds ATD SICAR	272 121	6 878	278 999	13 832
Fonds CHALLENGE SICAR	9 051	-	9 051	3 106
Fonds STB SICAR	180	-	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	-	928	371
Fonds SENED SICAR	1 250	22	1 272	-
Total	283 530	6 900	290 430	17 489

5.5 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 29 966 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2015
AFC	290	240 000	30,00%	-	72
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,49%	1 983	94
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	126

ATI	2 314	347 745	30,11%	-	156
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,59%	-	7
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,3%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	73
IRADET 20	70	7 000	11,68%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	13,13%	-	2
IRADETT100	70	7 000	20,81%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	17,70%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,91%	-	0
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,65%	-	3
Total	29 966			1 992	2 177

5.6 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 29 573 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions
STICODEVAM	157	35 532	3,33%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	222	2 485	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	287
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
TUNIS-RE	885	119 182	0,79%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	96
I B S	400	235 567	16,90%	0
FCPR CAPITAL EASE FUND	1 000	100	1,00%	0
SIBTEL	207	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	0
SWIFT	5	9	0,01%	0
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	50
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	9,39%	181
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	208
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 696	2 000	20,14%	152
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	711
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	59
FCPR TDF	2 494	249	26,24%	59
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,49%	0
FCPR CAPITAL EASE FUND	200	2 000	24,91%	0

FCP SMART EQUITY 2	500	524	28,74%	4
FINAOSICAV	250	2 500		0
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	0
Visa INC	469	9 580		0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	0
SAGES CAPITAL	100	10 000	22,22%	100
FCPR "ALTER MED"	3 189	1 500	11,09%	149
FCPR "TDF 2"	4 029	399	20,57%	0
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	0
Total	29 573			2 493

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 630 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions Au 31/12/2015	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	2 280	662	2 280	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	289	100	289	4,76%
PRIMAVERA	395	3 945	1 502	395	1 502	5,0%
BIFECTA	250	25 000	681	250	681	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	211	87	211	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	226	135	226	16,56%
Total	1 630		5 189	1 630	5 189	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à 64 933 KDT contre 64 155 KDT au 31 décembre 2014.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.14	Acquisition	Cession	VB au 31.12.15	Amortissements cumulés au 31.12.2015	Reprises 2015	V Nette au 31.12.15
Terrains	4 976	60	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	25 325	190	0	25 515	13 319	0	12 196
Matériels et Mobiliers	7 315	548	152	7 711	4 971	136	2 876
Matériels informatiques	30 508	4 235	0	34 743	25 530	0	9 213
Matériels roulants	9 359	791	976	9 174	6 388	823	3 609
Matériels de sécurité	4 205	179	0	4 384	1 882	0	2 502
Logiciels informatiques	18 012	2 708	0	20 720	16 429	0	4 291
AAI	44 163	1 891	12	46 042	29 448	5	16 599
Autres Immobilisations	6 634	2 967	926	8 675	64	0	8 611
Total	150 497	13 569	2 066	162 000	98 031	964	64 933

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2015 à 59 366 KDT contre 88 951 KDT fin 2014, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'attente	35 233	66 598
Crédits & Avances aux Personnels	18 441	16 970
Impôts Actif	3 778	3 889
Charges à répartir	736	608
Stocks Imprimés & Fournitures	857	548
Crédits pris en charge par l'Etat	321	338
Total	59 366	88 951

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 736 KDT au 31 décembre 2015 contre un montant de 608 KDT à fin 2014 soit une augmentation de 128 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2015	Résorptions cumulées Déc-14	Résorption Exercice 2015	Résorptions cumulées Déc-15	V.Netto Déc 2015
Autres charges à répartir	1 660	585	339	924	736
Total	1 660	585	339	924	736

3.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 139 639 KDT au 31 décembre 2014 à 51 017 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts	30 457	136 316
Dépôts à vue	20 545	3 088
Dettes rattachées	13	233
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	51 017	139 639

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	19 476	10 981	-	-	30 457
Dépôts à vue	20 545	-	-	-	20 545
Dettes rattachées	13	-	-	-	13
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	40 036	10 981	-	-	51 017

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 876 934 KDT au 31 décembre 2015 contre 3 555 265 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	1 358 154	1 305 000
Dépôts à Terme	1 533 482	1 360 898
Comptes d'épargne	789 608	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	142 942
Dettes rattachées	12 649	14 551
Total	3 876 934	3 555 265

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 358 154	-	-	-	1 358 154
Dépôts à Terme	1 053 419	403 829	76 234	-	1 533 482
Comptes d'épargne	789 608	-	-	-	789 608
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	-	-	-	183 041
Dettes rattachées	12 649	-	-	-	12 649
Total	3 396 871	403 829	76 234	0	3 876 934

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 134 255 KDT au 31 décembre 2015 contre 149 395 KDT au 31 décembre 2014 soit une diminution de 15 140 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Emprunt obligataire	60 107	68 454
Lignes de crédit extérieures	69 522	76 062
Dotations FONAPRA	1 644	1 478
Dotations FOPRODI	290	290
Intérêts courus	2 692	3 111
Total	134 255	149 395

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	8 347	25 517	26 243	60 107
Lignes de crédit extérieures	-	9 669	34 950	24 903	69 522
Dotations FONAPRA	1 644	-	-	-	1 644
Dotations FOPRODI	290	-	-	-	290
Intérêts courus	2 692	-	-	-	2 692
Total	4 626	18 016	60 467	51 146	134 255

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 46 143 KDT contre 73 403 KDT à fin 2014, soit une diminution de 27 260 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014
Frais liés au Personnel	17 503	15 828
Divers frais à payer	11 306	9 365
Impôts Passifs	13 012	12 206
Provisions pour risques et charges	9 519	9 017
Comptes D'attente	(5 198)	26 987
Total	46 143	73 403

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2015 ont atteint 531 845 KDT fin 2015 contre 497 201 KDT fin 2014, soit une augmentation de 34 644 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	0	53 311	497 201
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(13 690)						13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014												
- Réserve pour réinvestissement						44 000					(44 000)	0
-Dividendes											(23 000)	(23 000)
-Résultats reportés									1		(1)	0
Résultat net 31.12.2014											57 645	57 645
Solde au 31.12.2014	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	0	57 645	531 845

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 231 162 KDT au cours de l'Exercice 2015 contre un montant de 216 980 KDT au cours de l'Exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur crédit CT & MLT	182 060	169 261
Intérêts sur comptes courants débiteurs	44 378	37 414
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 023	5 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 701	4 355
Total	231 162	216 980

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 48 236 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 46 629 KDT au cours de l'exercice 2014 :

Désignation	2015	2014
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 455	25 529
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 548	8 641
Récupérations et autres commissions	10 492	10 131
Commissions sur opérations internationales	2 741	2 328
Total	48 236	46 629

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 824 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 66 984 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Produits sur Bons de Trésor	55 327	56 650
Décote sur titres de transactions	(1 646)	(1 238)
Prime sur titres de transactions	2 425	3 142
Gains sur portefeuille-titres commercial	56 106	58 554
Profit/ Perte sur opérations de change	1 161	1 429
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	45 035	15 089
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(35 478)	(8 088)
Gains sur opérations financières	10 718	8 430
Total	66 824	66 984

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 125 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 15 364 KDT au cours de l'exercice 2014 soit une augmentation de 3 761 KDT :

Désignation	2015	2014
Produits de valeurs mobilières	9 591	9 132
Produits sur participations en portage et fonds gérés	9 534	6 232
Total	19 125	15 364

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 155 735 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 163 494 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur dépôts à terme	55 888	77 428
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	53 225	40 241
Intérêts sur comptes d'épargne	27 431	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	13 289	14 896
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	5 902	6 668
Total	155 735	163 494

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 contre un montant de 13 020 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Dotations aux provisions sur créances et passifs	27 312	29 235
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	15 789	747
Dotations/reprises aux provisions collectives	1 346	(710)
Frais et pertes sur créances	2 026	42 605
Reprises sur provisions	(22 828)	(58 857)
Total	23 645	13 020

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 500 KDT au cours de 2015 contre un montant de 3 534 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	5 469	4 142
Plus-value sur cession de titres de participations	45	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 014)	(608)
Total	4 500	3 534

Note 22 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 65 001 KDT au cours de l'Exercice 2015 contre un montant de 59 419 KDT au cours de l'Exercice 2014 soit une augmentation de 5 582 KDT.

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 33 777 KDT à fin de l'exercice 2015 contre un montant de 31 901 KDT à fin de l'exercice 2014 soit une augmentation de 1 876 KDT.

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 24 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (395 302) KDT contre un solde de (550 313) KDT au 31 décembre 2014 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	104 825	93 133
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	74 012	72 517
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(574 139)	(715 963)
Total	(395 302)	(550 313)

4. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- La perte sur achat à terme en devises figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » pour (9 971) KDT, a été reclassée sous la rubrique « Intérêts encourus et charges assimilées ».
- Les emprunts BCT figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » pour 627 000, ont été reclassés sous la rubrique « Banque centrale et CCP ».
- Les provisions sur autres actifs figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Autres Actifs » pour (5 631), ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31/12/2014 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2015	Montant après retraitement 31/12/2015	Variation
Intérêts et revenus assimilés	207 009	216 980	(9 971)
Intérêts encourus et charges assimilées	153 523	163 494	9 971
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	766 639	139 639	(627 000)
Banque centrale et CCP	0	627 000	627 000
Autres Actifs	83 320	88 951	(5 631)
Autres Passifs	67 772	73 403	5 631

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 25 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2015, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 38 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 15 050 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2018 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 26 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2015	Exercice 2014
Avantages à court terme	2 489	2 302
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paie en actions	-	-
Total	2 489	2 302

Note 27 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2015 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 116 731 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	72 605	8 097	80 702
Groupe BEN SEDRINE	8 096	10	8 106
Groupe ABBES	6 822	5 313	12 135
Groupe RIDHA ZERZERI	13 706	252	13 958
Groupe BRAHIM ANANE	1 830	0	1 830
Total	103 059	13 672	116 731

- L'encours total au 31.12.2015 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 220 KDT.
- L'encours total au 31.12.2015 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 25 332 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	12 882
CODIS	8 771
Arab Tunisian Lease	2 375
ATD SICAR	1 304
Total	25 332

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2015 sur les entreprises liées s'élève à 21 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	2 100
Arab Tunisian Lease	19 500
Total	21 600

- L'encours au 31.12.2015 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts et comptes courants	55 761
Emprunts et comptes courants	(2 133)

- L'ATB a conclu en 2015 avec Arab Tunisian Développement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 36 170 KDT et 3 770 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 232 180 KDT à 272 121 KDT au 31.12.2015.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 86,78% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,06% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 12,40% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,48% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 20,81% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des

réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 17,08% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,29% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 1,02% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,72% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,69% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2015, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 7Mai2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 531 845 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 57 645 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de formuler des recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la banque qui ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG

Moncef BOUSSANOUGUA

ZAMMOURI

CMC DFK

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2015

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2015 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 4 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 131 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 36 170 KDT et l'autre fonds pour 3 770 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2015 à 2100 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 173 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2015, à 272 121 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2015). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 4 318 KDT.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2015 à 19 500 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 261 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	12,40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,48%	
FCP IRADETT 100	20,81%	
FCP IRADETT CEA	17,08%	
FCP SALAMETT CAP	0,29%	
FCP SALAMETT PLUS	1,02%	
ARABIA SICAV	86,78%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,06%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0,69%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,72%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	1 824	107	286	24	32		347	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total rémunérations	1 824	107	286	24	32	0	347	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

CMC DFK
Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Bilan consolidé
Exercice clos le 31/12/2015
(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	127 901	88 372
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	155 565	147 089
AC3	Créances sur la clientèle	A3	3 458 789	3 233 202
AC4	Portefeuille titres commercial	A4	288 437	268 257
AC5	Portefeuille d'investissement	A5	275 390	230 433
	Placements nets des entreprises d'assurance	A6	123 806	132 799
AC6	Valeurs immobilisées nettes	A7	104 558	107 335
AC7	Autres actifs	A8	61 690	53 708
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	43 029	38 377
	Titres mis en équivalence	A10	22 843	23 373
	Ecart d'acquisition net	A11	16 978	17 776
Total Actifs			4 678 986	4 340 721
PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
PA1	Banque Centrale et CCP (*)	P1	425 151	155 041
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	P2	136 230	86 263
PA3	Dépôts de la clientèle	P3	2 744 186	2 787 545
PA4	Emprunts et ressources spéciales	P4	143 870	83 164
PA5	Autres passifs	P5	224 251	228 160
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	218 797	250 834
Sous-Total Passifs			3 892 485	3 591 008
Capitaux propres		Notes	déc.-15	déc.-14
CP1	Capital		150 000	150 000
	(Titre d'auto contrôle)		-4 660	-4 512
	Réserves consolidées		474 770	428 419
	Résultats consolidés		84 241	88 668
Sous-Total capitaux propres			704 351	662 575
	Intérêts minoritaires		82 150	87 139
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 678 986	4 340 721

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Etat des engagements hors bilan consolidé

Exercice clos le 31/12/2015

(Unité = en 1000 DT)

Hors Bilan		Notes	déc.-15	déc.-14
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		503 917	429 652
HB2	Crédits documentaires(*)		256 437	261 758
HB3	Actifs donnés en garantie		425 000	155 000
Total Passifs éventuels			1 185 354	846 410
HB4	Engagements de financement donnés		220 700	170 094
	Engagements sur titres		1 790	711
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		748	882
Total engagements donnés			223 238	171 687
HB6	Engagements de financement reçus		7 657	478
HB7	Garanties reçues(*)		1 611 820	1 554 647
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		420	349
Total engagements reçus			1 619 897	1 555 474

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Compte de résultat consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	R1	248 203	235 653
PR2	Commissions - Produits	R2	43 894	41 263
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	26 261	21 012
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	R4	13 950	7 985
Total produits d'exploitation			332 308	305 913
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	R5	125 582	113 422
CH2	Commissions encourues	R6	1 139	1 098
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation			126 721	114 521
	Marge nette des activités d'assurance	R7	8 061	8 345
Produit net bancaire			213 648	199 737
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur créances et passif	R8	28 377	21 472
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	8 330	4 011
PR7	Autres produits d'exploitation		-11 474	-29 762
CH6	Frais de personnel	R10	51 013	47 751
CH7	Charges générales d'exploitation	R11	17 742	16 183
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 869	10 297
Résultat d'exploitation			108 791	129 785
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		513	1 078
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-5 799	-4 045
Résultat courant avant impôt			115 105	134 908
CH11	Impôts sur les sociétés		21 924	29 669
	Amortissement des écarts d'acquisition		798	798
Résultat des activités ordinaires			92 383	104 441
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
Résultat net			92 383	104 441
	Intérêts minoritaires		8 142	15 773
Résultat net, part groupe			84 241	88 668
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)*</i>			<i>0,580</i>	<i>0,610</i>

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
 Etat des flux de trésorerie consolidé
 Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
 (Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-15	déc.-14
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		322 519	291 761
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-135 862	-115 625
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		269 911	-145 660
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-272 195	-142 532
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-67 766	238 802
Titres de placement		-18 988	-78 795
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-27 316	-51 394
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-31 062	15 253
Impôt sur les bénéfices		-20 371	-19 505
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		<u>7 061</u>	<u>6 134</u>
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		<u>10 011</u>	<u>14 216</u>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		<u>35 942</u>	<u>12 656</u>
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 340	17 596
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-55 026	-38 696
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 538	-13 225
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		<u>-35 224</u>	<u>-34 325</u>
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-3 817	-2 691
Augmentation/diminution ressources spéciales		60 852	42 311
Dividendes versés		-65 458	-61 917
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		<u>-8 423</u>	<u>-22 297</u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-7 726	-43 919
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	103 477	147 396
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	7 185	8 849
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		<u>95 751</u>	<u>103 477</u>
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	2 997	7 185

Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2015

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2015 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur

valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2015	2014	2015	2014
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,57%	98,61%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,90%	53,84%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,71%	52,71%	47,37%	46,35%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,12%	98,16%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,28%	93,31%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	99,80%	98,57%	93,02%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,54%	98,58%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,72%	75,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,15%	43,17%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,31%	57,29%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,05%	53,90%	53,84%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,54%	98,59%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2015	2014	2015	2014
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	71,39%	71,84%	44,23%	44,33%
SICAV RENDEMENT	6,37%	6,62%	3,48%	3,71%

5.3. Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence

6. Notes sur le Bilan :

6.1. Notes sur les actifs :

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-15	déc.-14
Caisse dinars	25 088	21 511
Caisse devises	3 450	3 513
Banque Centrale de Tunisie	99 339	63 285
CCP et traveller's chèques	24	63
Total AC1 - Caisse	127 901	88 372

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-15	déc.-14
Avoirs chez les établissements financiers	11 883	21 812
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	3 725	14 236
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	8 158	7 576
Prêts aux établissements financiers	143 651	125 064
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	4	19 003
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	94 579	64 949
Prêts aux organismes financiers spécialisés	49 068	41 112
Créances rattachées	31	213
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	31	213
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	155 565	147 089

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-15	déc.-14
Comptes ordinaires débiteurs	340 463	295 544
Crédits sur ressources ordinaires	3 063 443	2 916 644
Créances sur crédit-bail	40 175	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 997	7 415
Crédits sur ressources spéciales	56 865	54 759
Financement sur ressources externes	53 827	51 636
Financement sur ressources budgétaires	3 038	3 123
Créances Impayés douteuses et litigieuse	198 309	141 597
Créances impayés	31 080	16 725
Créances au contentieux	167 229	124 872
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	26 491	31 788
Couvertures comptables	-272 954	-238 233
Agios réservés	-18 986	-12 471
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-253 968	-225 762
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 458 789	3 233 202

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-15	déc.-14
Titres de placement	276 615	259 362
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	11 822	8 895
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	288 437	268 257

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-15	déc.-14
Titres de propriété	276 840	220 978
Titres de participation	187 565	146 703
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Fonds gérés par des SICAR	89 275	74 275
Titres de créances	27 086	28 084
Emprunts nationaux	26 688	26 886
Obligations	398	1 198
Créances rattachées	986	1 007
Provisions pour dépréciations de titres	-29 522	-19 636
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	275 390	230 433

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-15	déc.-14
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 707	1 795
Terrains et constructions hors exploitation	3 766	3 896
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 163</i>	<i>6 381</i>
Placements dans les entreprises liées et participations	32 218	32 218
Autres placements financiers		

Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	64 902	70 782
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 838	86 530
Prêts hypothécaires	420	349
Autres prêts	404	296
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	100 140	115 880
<i>Sous-Total</i>	<i>242 704</i>	<i>273 837</i>
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 372	752
Total	282 457	313 188

Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-158 651	-180 389
Placements nets	123 806	132 799

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-15	déc.-14
Immobilisations incorporelles	13 513	10 848
Frais d'établissement	196	189
Logiciels informatiques	12 001	9 343
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	285 181	280 514
Immeubles d'exploitation	129 032	127 588
Immeubles Hors exploitation	5 823	5 954
Terrains d'exploitation	10 020	10 020
Terrains hors exploitation	1 750	1 852
Agencements	64 204	64 456
Matériels informatiques	276	276
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 189	3 068
Immobilisations en cours	1 134	4 608
Autres matériels	69 753	62 692
Cumuls amortissements	-194 136	-184 027
Amortissements des immobilisations incorporelles	-10 081	-8 699
Amortissements des immobilisations corporelles	-184 055	-175 328
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	104 558	107 335

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-15	déc.-14
Siège, succursales et agences	10 323	-556
Comptes de régularisation	8 128	7 052
Compensation reçue	4 877	4 278
Compte d'ajustement devises	50	498
Agios, débits à régulariser et divers	3 202	2 276
Débiteurs divers	43 239	47 212
Total AC7 - Autres actifs	61 690	53 708

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-15	déc.-14
Provisions pour primes non acquises	9 898	9 980
Provisions pour sinistres Vie	41	22
Provisions pour sinistres Non Vie	33 090	28 290
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	85
Autres Provisions techniques non Vie	0	0
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	43 029	38 377

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2015	déc.-15	déc.-14
SICAV RD	3,48%	17 685	18 117
SICAV CR	44,23%	5 158	5 256
Titres mis en équivalence		22 843	23 373
Contribution aux réserves consolidées		325	373
Contribution aux résultat consolidé		513	1 078

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-15	déc.-14
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-8 239	-7 441
Total Traitement des écarts de première consolidation	16 978	17 776

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-14	déc.-15		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-14	déc.-15		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	488	15	0	503
- ASTREE	2 476	253	0	2 729
- PLAC.TUNISIE	242	28	0	270
- CARTHAGO	2 281	352	0	2 633
- SCAN	1 954	150	0	2 104
Total	7 441	798	0	8 239

6.2. Notes sur les passifs :

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-15	déc.-14
Dépôts à vue	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunt auprès de la Banque Centrale	425 000	155 000
Emprunts en dinars (*)	425 000	155 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées (*)	151	41
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	425 151	155 041

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-15	déc.-14
Dépôts à vue des établissements financiers	30 467	12 719
Banques et correspondants étrangers	21 680	8 491
Organismes financiers spécialisés	8 787	4 228
Emprunts auprès des établissements financiers	105 630	73 441
Emprunts en dinars (*)	200	0
Emprunts en devises	105 430	73 441
Dettes rattachées (*)	133	103
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	136 230	86 263

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P3**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

	déc.-15	déc.-14
Comptes à vue	954 905	829 123
Comptes d'épargne	807 055	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	789 891	734 336
Autres comptes d'épargne	17 164	16 509
Dépôts à terme	906 569	1 128 204
Comptes à terme	531 115	639 880
Bons de caisse	24 954	22 324
Certificats de dépôts	350 500	466 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 555	57 625
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	18 102	21 748
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	2 744 186	2 787 545

Note P4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-15	déc.-14
Ressources extérieures	138 268	77 870
Ressources budgétaires	4 646	4 805
Dettes rattachées	956	489
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	143 870	83 164

Note P5**PA5 - Autres passifs**

	déc.-15	déc.-14
Comptes de régularisation	87 478	97 904
Compensation à régler	74 992	87 801
Comptes d'ajustement devises	539	1 034
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 947	9 069
Provisions	24 665	26 870
Provisions pour risques et charges diverses	14 446	16 325
Provisions pour congés payés	1 959	1 955
Provisions pour créances en hors bilan	8 260	8 590
Créditeurs divers	112 108	103 386
Créditeurs / opérations d'impôt	4 697	9 057
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 106	3 139
Créditeurs / Opérations BCT	382	380
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 629	9 367
Créditeurs / opérations sur titres	6 965	1 339
Chèques à payer	7 460	7 783
Autres Créditeurs	74 202	73 574
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	5 667	-1 253
Total PA5 - Autres passifs	224 251	228 160

Les provisions de 2015 incluent un montant de 6.486 mille dinars relative à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-15	déc.-14
Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 778	29 709
Provisions d'assurances Vie	77 106	113 919
Provisions pour sinistres Vie	2 347	2 078
Provisions pour sinistres Non Vie	103 051	100 091
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 482	1 062
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 947	1 043
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	2	86
Autres provisions techniques Vie	236	128
Autres Provisions techniques non Vie	2 848	2 718
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	218 797	250 834

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

6.3. Notes sur les capitaux propres :

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015.12	150 000	-4 512	428 419	88 668	662 575
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	88 668	-88 668	0
Dividendes versés	0	0	-43 635	0	-43 635
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	84 241	84 241
Autres mouvements	0	-148	0	0	-148
Variation périmètre	0	0	1 318	0	1 318
Situation à la clôture de l'exercice 2015.12	150 000	-4 660	474 770	84 241	704 351

7. Notes sur l'état de résultat :

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-15	déc.-14
Produits sur opérations interbancaires	835	489
Produits sur opérations avec la clientèle	247 368	235 164
Revenus des opérations de crédit	203 631	198 019
Revenus des comptes débiteurs	32 835	29 824
Commissions sur avals et cautions	3 865	3 815
Report déport sur change à terme	4 333	1 845
Produits sur opérations de leasing	2 704	1 661
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	248 203	235 653

Note R2**PR2 - Commissions (Produits)**

	déc.-15	déc.-14
Commissions sur comptes	9 738	8 690
Opérations guichet et opérations diverses	2 228	2 088
Opérations sur titres	4 350	4 658
Opérations avec l'étranger	5 400	4 879
Commissions sur moyens de paiement	9 970	8 887
Commissions de gestion	12 208	12 061
Total PR2 - Commissions (Produits)	43 894	41 263

Note R3**PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change**

	déc.-15	déc.-14
Gains nets sur titres de transaction	15 089	10 613
Intérêts/Titres de transaction	14 249	10 181
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	159	402
Plus value de cession/Titres de transaction	681	30
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	11 172	10 399
Différence de change sur opérations monétiques	-16	-340
Produits sur change manuel	2 511	2 749
Produits sur opérations de change en compte	7 561	6 707
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 116	1 283
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	26 261	21 012

Note R4**PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement**

	déc.-15	déc.-14
Revenus des obligations	10 158	4 480
Revenus des titres de participation	3 783	3 503
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	2	2
Revenus des parts dans les entreprises liées	4	0
Effets des éliminations Dividendes	3	0
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	13 950	7 985

Note R5**CH1 - Charges d'intérêts**

	déc.-15	déc.-14
Charges sur opérations interbancaires	21 072	16 354
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	97 854	93 899
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	6 656	3 169
Total CH1 - Charges d'intérêts	125 582	113 422

Note R6**CH2 - Commissions encourues**

	déc.-15	déc.-14
Commission d'aval sur opération de refinancement	84	83
Charges sur opérations de retrait monétique	612	600
Frais d'interchange émis	354	387
Autres commissions	89	28
Total CH2 - Commissions encourues	1 139	1 098

Note R7**Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-15	déc.-14
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	9 465	11 622
Résultat Technique de l'Assurance Vie	4 097	3 543
Résultat technique	13 562	15 165
Produits des placements Assurance Non Vie	12 777	11 891
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-5 879	-2 457
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-4 155	-5 771
Autres produits non techniques	232	71
Autres charges non techniques	-17	-2 548
Marge intégrable	16 520	16 351
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 459	-8 006
Marge nette des entreprises d'assurance	8 061	8 345

Note R8**PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-15	déc.-14
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	28 531	13 373
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-230	8 050
Pertes sur créances irrécouvrables	396	330
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-320	-281
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	28 377	21 472

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-15	déc.-14
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	8 940	8 220
Pertes subies sur les titres en portefeuille	431	330
Plus values réalisées sur titres en portefeuille	-1 109	-5 074
Frais de gestion du portefeuille	68	535
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	8 330	4 011

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-15	déc.-14
Charges de fonctionnement	40 231	37 276
Masse salariale	31 658	29 195
Charges sociales	7 935	7 321
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	638	760
Autres Frais liés au personnel	11 900	11 534
Régime d'intéressement	9 068	8 773
Prime départ à la retraite	861	1 077
Divers	1 971	1 684
Récupération sur personnel en détachement	-1 118	-1 059
Total CH6 - Frais du personnel	51 013	47 751

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-15	déc.-14
Télécommunication & courriers(*)	1 934	2 150
Maintenance et entretien	2 448	2 491
Services externes d'exploitation	3 143	2 979
Achat de biens consommables	4 986	3 234
Communication, marketing et documentation	1 153	935
Assurance, Droits et taxes	1 245	1 687
Jetons de présence au conseil d'administration	462	465
Autres services extérieurs	2 427	2 235
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-56	7
Total CH7 - Charges d'exploitation	17 742	16 183

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-15	déc.-14
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 311	3 607
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 558	6 690
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 869	10 297

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie :

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	147	-71 954			-71 807	238 802
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-21	47
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		99 337	8 534	2 792	103 477	147 396
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			2 861	4 324	7 185	8 849
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		91 189	9 635	-2 075	95 751	103 477
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			5 088	(2 091)	2 997	7 185

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Contribution par unité dans le résultat consolidé :

<u>Activité</u> <u>Bancaire</u>	<u>Secteur Financier</u>			<u>Autres secteurs</u>		<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de</u> <u>portefeuille</u> <u>de valeurs</u> <u>mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion</u> <u>Touristique</u>		

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	76 892					76 892	76 336
ASTREE		4 360				4 360	4 043
FOSA				63		63	55
GITSA				57		57	106
GITSARL				-1		-1	-18
CARTHAGO					1 876	1 876	7 047
SCAN					-350	-350	-391
SPCB				523		523	6
GPT		-372				-372	-57
PT		445				445	876
SBT			183			183	204
BT SICAR			-37			-37	-490
TFT			12			12	8
SPPI			77			77	-135
Total	76 892	4 360	73	235	642	1 526	83 728

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR		-136				-136	427
SVRD		649				649	651
Total	0	0	513	0	0	513	1 078
Total Résultat	76 892	4 360	586	235	642	1 526	88 668

10. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 704 351 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 84 241 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé Exercice clos le 31 décembre 2015 (Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 676
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	290 534	160 591
Créances sur la clientèle	3	3 336 994	3 121 771
Portefeuille-titres commercial	4	1 067 488	1 134 910
Portefeuille d'investissement	5	363 522	322 531
Titres mis en équivalence	6	63 309	71 819
Valeurs immobilisées	7	70 210	69 859
Autres actifs	8	67 644	100 305 (*)
TOTAL ACTIF		5 364 038	5 076 462
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000 (*)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	51 017	139 639 (*)
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 845 333	3 526 003
Emprunts et ressources spéciales	11	177 455	188 100
Autres passives	12	45 847	67 852 (*)
TOTAL PASSIF		4 799 652	4 548 594
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13	100 000	100 000
Réserves groupe	14	394 857	365 514
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice	14	61 288	55 195
TOTAL CAPITAUX PROPRES		556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves		6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat		1 509	1 662
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 364 038	5 076 462

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2015	31.12.2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	468 774	310 931
Crédits documentaires	288 813	344 720
Actifs donnés en garantie	680 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 437 587	1 282 651
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	230 315	270 170
Engagements sur titres	611	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	230 926	274 538
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	370 669	1 023 490

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	231 162	216 105 (*)
Commissions (en produits)	16	49 047	48 098
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 554	66 894
Revenus du portefeuille d'investissement	18	17 278	12 294
Total produits d'exploitation bancaire		364 041	343 391
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	150 944	158 847 (*)
Commissions encourues		10 098	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		161 042	167 640
PRODUIT NET BANCAIRE		202 999	175 751
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(23 645)	(13 022)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 860)	(3 539)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 798	3 649
Autres produits d'exploitation		110	105
Frais de Personnel		(66 180)	(60 521)
Charges générales d'exploitation		(34 459)	(32 592)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 830)	(11 608)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 933	58 223
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		548	(826)
Impôt sur les bénéfices		(2 588)	(2 192)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		62 797	56 857
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		62 797	56 857
Part des minoritaires		1 509	1 662
RESULTAT NET DU GROUPE		61 288	55 195
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		61 288	55 195

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014 (*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		333 244	315 353
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-165 665	-141 217
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-38 533	-49 684
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-220 577	-441 314
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		354 992	-128 913
Titres de placement		53 173	-22 647
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-64 911	-53 385
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-43 809	-75 623
Impôt sur les sociétés		-2 029	-1 421
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		205 885	-598 851
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 690	14 529
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-67 337	-18 195
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-11 435	-13 477
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-63 082	-17 143
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-8 347	-7 514
Augmentation \ diminution ressources spéciales		37 460	-35 390
Dividendes versés		-23 180	-22 180
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		5 933	-65 084
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	-43
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		148 736	-681 078
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-479 248	201 873
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	-330 512	-479 248

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,55%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,99%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,98%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,51%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,47%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,13%

FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	14,16%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,51%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,95%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- **Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;**
- **Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2014.**

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- **40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.**
- **70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.**
- **100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.**

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- **des agios réservés ;**
- **des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;**
- **des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;**
- **des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.**

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 104 337 KDT au 31 décembre 2015 contre 94 670 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 9 661 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	30 913	28 177
Compte courant BCT	73 399	66 474
Compte courant postal	20	21
Traveller's Chèques	5	4
Total	104 337	94 676

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 290 534 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 591 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 129 943 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
DAV auprès des banques	62 717	46 345
Prêts BCT	42 354	-
Prêts interbancaire	25 000	24 000
Prêts en devises	68 964	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	45 420
C.C.ste de leasing	12 282	7 459
Autres créances	29 334	13 972
Créances rattachées	1 002	42
Total	290 534	160 591

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 3 336 994 KDT contre 3 121 771 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 215 223 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	426 757	407 942
Portefeuille Escompte	323 641	296 850
Crédits à la clientèle non échus	2 519 046	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	148 274	152 314
Produits à recevoir	20 866	14 919
Produits perçus d'avance	(5 160)	(6 072)
Créances impayées	141 291	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 574 715	3 315 605

Avances sur placements à terme	14 133	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	6 431	3 032
Autres valeurs à imputer	-	(67)
Autres créances	7 791	5 736
Total Autres créances	28 355	41 799

Total brut des créances sur la clientèle	3 603 070	3 357 404
---	------------------	------------------

A déduire couverture :

Agios réservés	(55 917)	(46 591)
Provisions	(210 159)	(189 042)
Total Provisions et agios	(266 076)	(235 633)

Total net des créances sur la clientèle	3 336 994	3 121 771
--	------------------	------------------

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 1 067 488 KDT contre 1 134 910 KDT à fin 2014, soit une diminution nette de 67 422 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Bons de Trésor	999 157	1 070 266
Décote	(4 558)	(3 422)
Primes	7 465	6 456
Titres de placement	42 028	38 578
Créances et dettes rattachées	23 396	23 032
Total	1 067 488	1 134 910

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 363 522 KDT au 31 décembre 2015 contre 322 531 au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 40 991 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	110 356	117 778
SICAR Fonds gérés	25 241	11 484
Titres de participations	240 751	205 269
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	14 337	4 973
Total brut du portefeuille d'investissement	392 315	341 134
Provisions	(23 604)	(13 907)
Plus-value réservées	(5 189)	(4 696)
Total provisions et plus-value réservées	(28 793)	(18 603)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	363 522	322 531

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 63 309 KDT à la date du 31 décembre 2015 contre 71 819 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres A T L	24 841	24 073
Titres A T I	2 141	2 219
Titres A F C	1 489	1 601
Titres UNIFACTOR	2 874	2 625
Titres Arabia Sicav	4 830	5 410
Titres Sanadett Sicav	22 975	26 887
Titres Axis Trésorerie	462	444
Titres Axis Prudent	106	153
Titres CODIS	540	460
FCP IRADETT 20	89	91
FCP IRADETT 50	129	132
FCP IRADETT 100	113	122
FCP IRADETT CEA	111	104
FCP SALAMETT PLUS	1 878	1 412
FCP SALAMETT CAP	731	6 086
Total Titres mis en équivalence	63 309	71 819

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à 70 210 KDT contre 69 859 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 351 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.14	Acquisition	Cession	VB au 31.12.15	Amortissements cumulés au 31.12.2015	Reprises 2015	V Nette au 31.12.15
Terrains	4 976	60	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	27 609	190	0	27 799	13 586	0	14 213
Matériels et Mobiliers	7 654	585	152	8 087	5 121	136	3 102
Matériels informatiques	30 651	4 242	0	34 893	25 630	0	9 263
Matériels roulants	9 686	791	976	9 501	6 585	823	3 739
Matériels de sécurité	4 205	179	0	4 384	1 882	0	2 502
Logiciels informatiques	18 012	2 711	0	20 723	16 473	0	4 250
AAI	44 215	1 891	12	46 094	29 448	5	16 651
Autres Immobilisations	6 634	2 967	926	8 675	64	0	8 611
Ecart d'acquisition	3 048	0	205	2 843	0	0	2 843
Total	156 690	13 616	2 271	168 035	98 789	964	70 210

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 67 644 KDT contre 100 305 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 32 661 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Crédits & Avances aux Personnels	38 739	30 411
Impôts Actif	3 778	3 889
Impôts différer Actif	644	912
Stocks Imprimés & Fournitures	857	548
Charges à répartir	736	608
Comptes d'attente	22 569	63 599
Crédits pris en charge par l'Etat	321	338
Total	67 644	100 305

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 736 KDT au 31 décembre 2015 contre un montant de 608 KDT à fin 2014 soit une augmentation de 128 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2014	Résorptions cumulées Déc-14	Résorption Exercice 2015	Résorptions cumulées Déc-15	V.Netto Déc 2015
Autres charges à répartir	1 660	585	339	924	736
Total	1 660	585	339	924	736

3.2 PASSIF**Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 51 017 KDT au 31 décembre 2014 à 139 639 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	20 545	3 088
Emprunts	30 457	136 316
Dettes rattachées	13	233
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	51 017	139 639

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 845 333 KDT au 31 décembre 2015 contre 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	1 326 553	1 275 738
Dépôts à Terme	1 533 482	1 360 898
Comptes d'épargne	789 608	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	142 942
Dettes rattachées	12 649	14 551
Total	3 845 333	3 526 003

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 455 KDT au 31 décembre 2015 contre 188 100 KDT au 31 décembre 2014 soit une diminution de 10 645 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 644	1 478
Lignes de crédit extérieures	69 522	76 062
Emprunt obligataire	60 107	68 454
Autres ressources	43 200	38 705
Intérêts courus	2 692	3 111
Total	177 455	188 100

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 45 847 KDT contre 67 852 KDT à fin 2014, soit une diminution de 22 005 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014
Frais liés au Personnel	18 028	16 275
Divers frais à payer	11 482	9 358
Impôts Passifs	12 232	12 231
Provisions pour risques et charges	9 519	9 017
Comptes D'attente	(5 414)	20 971
Total	45 847	67 852

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13: Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 564 386 KDT à fin 2015 contre 527 868 KDT à fin 2014, soit une augmentation de 36 518 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2015 avant affectation	Solde au 31.12.2014 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	394 857	365 514
Modifications Comptables	-	-
Résultat consolidé	61 288	55 195
Total capitaux propres groupe	556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves	6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat	1 509	1 662
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	564 386	527 868

Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	61 442	378 382
Arab Tunisian Lease	1 972	7 778
Arab Tunisian Invest	44	291
Arab Tunisian Develop	<u>(3 756)</u>	4 544
A F C	(22)	1 221
UNIFACTOR	384	1 486
Arabia Sicav	72	(2 004)
Sanadett Sicav	948	2 011
Axis Trésorerie	17	245
Axis Prudent	2	74
FCP IRADETT 20	2	17
FCP IRADETT 50	2	57
FCP IRADETT 100	1	42
FCP IRADETT CEA	2	39
FCP SALAMETT PLUS	73	148
FCP SALAMETT CAP	26	372
CODIS	79	154
Total	61 288	394 857

3.4 ETAT DE RESULTAT**Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.**

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 231 162 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 216 105 au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 023	5 950
Intérêts sur crédit CT & MLT	182 060	168 386
Intérêts sur comptes courants débiteurs	44 378	37 414
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 701	4 355
Total	231 162	216 105

Note 16: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 49 097 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014:

Désignation	2015	2014
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 455	25 529
Commissions sur opérations internationales	2 741	3 797
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 548	8 641
Récupérations et autres commissions	11 303	10 131
Total	49 097	48 098

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 554 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 66 894 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Produits sur Bons de Trésor	55 327	56 650
Décote sur titres de transactions	(1 646)	(1 238)
Prime sur titres de transactions	2 425	3 142
Produits sur placements	(270)	(90)
Gains sur portefeuille-titres commercial	55 836	58 464
Profit/ Perte sur opérations de change	1 161	1 429
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	45 035	15 089
Profit/ Perte sur position de change à terme	(35 478)	(8 088)
Gains sur opérations financières	10 718	8 430
Total	66 554	66 894

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 17 278 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014:

Désignation	2015	2014
Produits de valeurs mobilières	7 744	6 062
Produits sur participations en portage et fonds gérés	9 534	6 232
Total	17 278	12 294

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 150 944 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 158 847 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	53 225	40 241
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	5 902	6 668
Intérêts sur dépôts à terme	55 888	77 428
Intérêts sur comptes d'épargne	27 431	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	8 498	10 249
Total	150 944	158 847

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 contre un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	2015	2014
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	27 312	29 237
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	15 789	747
Dotations aux provisions collectives	1 346	(710)
Perte sur créances	2 026	42 605
Reprises provisions	(22 828)	(58 857)
Total	23 645	13 022

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 860 KDT au cours de 2015 contre un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	2015	2014
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 829	4 147
Plus-value sur cession de titres de participations	45	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 014)	(608)
Total	3 860	3 539

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (330 512) KDT contre un solde de (479 248) KDT au 31 décembre 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	104 825	93 133
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	74 012	72 517
Titres des sociétés cotées et des sicav	64 790	71 065
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(574 139)	(715 963)
Total	(330 512)	(479 248)

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- La perte sur achat à terme en devises figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » pour (9 971) KDT, a été reclassée sous la rubrique « Intérêts encourus et charges assimilées ».
- Les emprunts BCT figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » pour 627 000, ont été reclassés sous la rubrique « Banque centrale et CCP».
- Les provisions sur autres actifs figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Autres Actifs » pour (5 631), ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs».

Les données comparatives au 31/12/2014 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2015	Montant après retraitement 31/12/2015	Variation
Intérêts et revenus assimilés	206 134	216 105	(9 971)
Intérêts encourus et charges assimilées	148 876	158 847	9 971
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	766 639	139 639	(627 000)
Banque centrale et CCP	0	627 000	627 000
Autres Actifs	94 674	100 305	(5 631)
Autres Passifs	62 221	67 852	5 631

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 Mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ- KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

CMC- DFK International
Chérif BEN ZINA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(en dinars)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	23 975 762	25 704 108
Actions et valeurs assimilés		1 475 225	2 816 313
Obligations et valeurs assimilées		22 500 537	22 887 795
AC2- Placements monétaires et disponibilités		7 373 743	10 496 042
Placements monétaires	4.3	5 421 234	4 487 123
Disponibilités		1 952 509	6 008 919
AC4- Autres actifs	4.5	1 905	1 145
TOTAL ACTIF		31 351 410	36 201 295
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	30 018	31 767
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	28 575	32 127
TOTAL PASSIF		58 593	63 894
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	30 126 324	34 935 915
CP2- Sommes distribuables		1 166 493	1 201 486
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		105	158
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 166 388	1 201 328
ACTIF NET		31 292 817	36 137 401
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 351 410	36 201 295

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
(en dinars)

		Exercice clos le 31-12-2015	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 296 712	1 090 283
Dividendes		51 825	53 511
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 244 887	1 036 772
Revenus des placements monétaires	4.4	393 912	340 197
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 690 624	1 430 480
Charges de gestion des placements	4.9	(321 203)	(298 497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 369 421	1 131 983
Autres charges	4.10	(58 667)	(53 244)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 310 754	1 078 739
Régularisation du résultat d'exploitation		(144 366)	122 589
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 166 388	1 201 328
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		144 366	(122 589)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 149	87 949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		33 771	(58 918)
Frais de négociation de titres		(3 307)	(308)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 360 367	1 107 462

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
(en dinars)

	Période clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 360 367	1 107 462
Résultat d'exploitation	1 310 754	1 078 739
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 149	87 949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 771	(58 918)
Frais de négociation de titres	(3 307)	(308)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(993 022)	(1 038 977)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 211 929)	5 325 149
a / Souscriptions	63 651 434	61 868 438
Capital	61 772 638	60 069 572
Régularisation des sommes non distribuables	11 324	4 315
Régularisation des sommes distribuables	1 867 472	1 794 551
b / Rachats	(68 863 363)	(56 543 289)
Capital	(66 625 439)	(54 865 472)
Régularisation des sommes non distribuables	(17 727)	(5 322)
Régularisation des sommes distribuables	(2 220 197)	(1 672 495)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 844 584)	5 393 634
ACTIF NET		
en début de l'exercice	36 137 401	30 743 767
en fin de l'exercice	31 292 817	36 137 401
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de l'exercice	338 222	287 800
en fin de l'exercice	291 241	338 222
VALEUR LIQUIDATIVE	107,446	106,845
TAUX DE RENDEMENT	3,89%	3,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-15

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AXIS TRESORERIE est une société à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.
SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Traitement des opérations de pension livrées

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges »

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2- Placements monétaires et disponibilités » .A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2015 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 975 762 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/15	% de l'actif
TITRES OPCVM	53 509	1 321 529	1 475 225	4,71%
FCP AXIS AAA	3 880	398 523	401 142	1,28%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 901	0,33%
FCP SALAMETT CAP	45 600	500 004	641 090	2,05%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	329 092	1,05%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	201 161	20 692 956	22 500 537	71,78%
Emprunts d'Etat	6 300	6 230 530	6 409 945	20,45%
BTA 5.6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 083 147	9,84%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 614 081	8,34%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	553 345	1,77%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	159 372	0,51%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	4 156 736	13,26%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	4 156 736	13,26%
EMPRUNT NATIONAL	22 661	223 236	230 317	0,73%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 160	0,01%
EMP NAT 2014/A	22 629	220 180	227 157	0,72%
Emprunts de sociétés	167 500	11 371 690	11 703 539	37,34%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	600 000	607 761	1,94%
AB_10A_29/01	1 000	20 000	20 852	0,07%
AB_20A_21/05	3 000	195 000	201 713	0,64%
AB09/B_15A_30/09	5 000	299 900	303 319	0,97%
AB2010_15A_31/08	7 000	466 550	473 586	1,51%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	10 000	1 000 000	1 049 618	3,35%
ATB_10A_25/05	2 000	40 000	41 064	0,13%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	500 000	513 607	1,64%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	103 775	0,33%
ATL2014/3_5A_7.6%	4 000	400 000	421 721	1,35%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 941	0,99%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 495	1,32%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 500 000	1 563 292	4,99%
BH09/B_15A_31/12	5 000	346 000	346 040	1,10%
BTE2009_10A_15/09	5 000	200 000	202 479	0,65%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	240 000	240 655	0,77%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	20 000	20 773	0,07%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	320 000	328 561	1,05%
HL 2015-01 7A-7.85%	2 000	200 000	208 442	0,66%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	209 032	0,67%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	120 000	125 158	0,40%
STB08/2_16A_18/02	10 000	625 000	653 226	2,08%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	50 000	51 288	0,16%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	100 000	100 832	0,32%

TL2013-2_5A_7.35%	2 000	160 000	168 506	0,54%
TL2014-2_5_7.55%	4 000	320 000	320 898	1,02%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	40 000	41 671	0,13%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 279 240	2 325 273	7,42%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	210 000	214 511	0,68%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	120 000	121 450	0,39%
TOTAL	254 670	22 014 485	23 975 762	76,49%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
TITRES OPCVM	2 670 774	450 140	1 816 960	1 799 385	17 575	1 321 529
FCP AXIS AAA	750 704	450 140	811 110	802 320	8 790	398 524
FCP HELION MONEO	100 173	0	0	0	0	100 173
GO SICAV	237 049	0	235 908	237 049	-1 141	0
FCP SALAMETT CAP	500 004	0	0	0	0	500 004
SANADETT SICAV	1 082 844	0	769 942	760 016	9 926	322 828
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	21 354 011	3 907 462	4 584 712	2 189 016	16 196	20 692 957
Emprunts d'Etat	6 245 250	686 920	695 633	701 640	-6 007	6 230 530
BTA 5.6 AOÛT 2022	2 983 610	0	0	0	0	2 983 610
BTA 6% AVRIL 2024	0	532 405	0	0	0	532 405
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	0	154 515	0	0	0	154 515
BTA_5.5_03/2019	2 943 640	0	391 160	383 640	7 520	2 560 000
BTA_6.75_07/2017	318 000	0	304 473	318 000	-13 527	0
Bons de trésor Zéro Coupon	2 867 500	0	0	0	0	2 867 500
BTZC_OCTOBRE_2016	2 867 500	0	0	0	0	2 867 500
Emprunt National	1 190 071	520 542	1 509 579	1 487 376	22 203	223 237
EMP NAT 2014/A	185 105	513 364	500 000	478 288	21 712	220 181
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	1 004 966	0	1 001 957	1 001 910	47	3 056
EMP NAT 2014/B 6.15% 7AN	0	7 178	7 622	7 178	444	0
Emprunts de sociétés	11 051 190	2 700 000	2 379 500	0	0	11 371 690
AB 2011-1_10A_26092011	700 000	0	100 000	0	0	600 000
AB_10A_29/01	30 000	0	10 000	0	0	20 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AB_20A_21/05	210 000	0	15 000	0	0	195 000
AB09/B_15A_30/09	333 250	0	33 350	0	0	299 900
AB2010_15A_31/08	513 240	0	46 690	0	0	466 550
ATB_10A_25/05	60 000	0	20 000	0	0	40 000
ATB09/A2_10A_20/05	625 000	0	125 000	0	0	500 000
ATL10/1_5A_09/08	60 000	0	60 000	0	0	0
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	100 000	0	0	0	0	100 000
ATL2014/3_5A_7.6%	400 000	0	0	0	0	400 000
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	300 000	0	0	0	0	300 000
ATLSG09_5A_25/01	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	400 000	0	0	0	0	400 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000

BH09/B_15A_31/12	384 500	0	38 500	0	0	346 000
BTE2009_10A_15/09	250 000	0	50 000	0	0	200 000
BTK2014-1_7.35%_5A	300 000	0	60 000	0	0	240 000
CIL 2011/1_5A_15/02	40 000	0	20 000	0	0	20 000
CIL2014/1_5A_15/07	400 000	0	80 000	0	0	320 000
HL 2015-01 7A-7.85%	0	200 000	0	0	0	200 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	200 000	0	0	0	0	200 000
SERV2012_5A_6.9%_22032013	160 000	0	40 000	0	0	120 000
STB08/2_16A_18/02	687 500	0	62 500	0	0	625 000
TL 2011_1_5A_5.75%	100 000	0	50 000	0	0	50 000
TL 2011_2_5A_5.95%	200 000	0	100 000	0	0	100 000
TL2013-2_5A_7.35%	200 000	0	40 000	0	0	160 000
TL2014-2_5_7.55%	400 000	0	80 000	0	0	320 000
UF10_5A_04/02/2011	80 000	0	40 000	0	0	40 000
UIB09/1_15A_17/07	2 532 700	0	253 460	0	0	2 279 240
UIB09/1_20A_17/07	225 000	0	15 000	0	0	210 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	160 000	0	40 000	0	0	120 000
TOTAL	24 024 785	4 357 601	6 401 672	3 988 401	33 771	22 014 485

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres OPCVM	51 825	53 511
Revenus des BTA	311 367	312 165
Revenus des BTZ	215 026	202 118
Revenus des obligations de sociétés	718 494	522 489
Total	1 296 712	1 090 283

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 5 421 234 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, en prises en pensions et des dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
Certificats de dépôt	2 973 755	2 975 784	9,49%
CD_AB_1500_100J_5.95%_06042016	1 480 489	1 481 270	4,73%
CD_BTE_500_10J_5.05%_08012016	499 440	499 608	1,59%
UFACT_1000_40J_7.00%_03022016	993 826	994 906	3,17%
PRISE EN PENSION	1 401 048	1 403 662	4,48%
PL BTE_1000_4.75%_91J_21032016	1 000 828	1 002 281	3,20%
PL BTE_400_4.75%_90J_09032016	400 220	401 381	1,28%
Dépôt à terme	1 000 000	1 041 788	3,32%
QNB_500_06032015	500 000	522 430	1,67%
QNB_500_17042015	500 000	519 358	1,66%
TOTAL	5 374 803	5 421 234	17,29%

4.4- NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus compte courant rémunéré	61 753	76 057
Revenus des billets de trésorerie	136 375	182 682
Revenus des certificats de dépôt	119 716	59 592
Revenus des dépôts à terme	48 220	21 866
Revenus des prises en pension	27 848	-
Total	393 912	340 197

4.5- NOTE SUR LES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs affichent un solde de 1 905 DT au 31-12-2015 contre 1 145 DT au 31-12-2014 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	1 905	1 145
TOTAL	1 905	1 145

4.6- NOTE SUR LES OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste comprend les sommes dues par SICAV AXIS TRESORERIE au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 018 DT au 31-12-2015 contre 31 767 DT au 31-12-2014.

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	24 101	25 850
Dépositaire	5 917	5 917
TOTAL	30 018	31 767

4.7- NOTE SUR LES AUTRES CREDITEURS DIVERS

Les autres créiteurs divers s'élèvent à 28 575 DT au 31-12-2015 contre 32 127 DT au 31-12-2014 :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	4 580	6 736
Etat retenue à la source	5 802	5 802
Publications	4 892	5 617
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
Jetons de présence	4 249	4 715
CMF	3 566	3 760
TCL	475	486
Autres créiteurs divers	20	20
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	-	-
TOTAL	28 575	32 127

4.8- NOTE SUR LE CAPITAL

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (4 844 584) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(4 809 591)
Variation de la part Revenu	(34 993)
Variation de l'Actif Net	(4 844 584)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	34 935 915
Nombre de titres :	338 222
Nombre d'actionnaires :	670

Souscriptions réalisées

Montant:	61 772 638
Nombre de titres émis :	598 034
Nombre d'actionnaires nouveaux :	189

Rachats effectués

Montant:	66 625 439
Nombre de titres rachetés :	645 015
Nombre d'actionnaires sortants :	238

Capital au 31-12-2015

Montant:	30 083 114(*)
Nombre de titres :	291 241
Nombre d'actionnaires :	621

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ainsi, la valeur du capital en fin d'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début d'exercice	30 083 114
Variation des + ou- values potentielles sur titres	19 149
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	33 771
Régularisation des SND	(6 403)
Frais de négociation de titres	(3 307)
Capital au 31/12/2015	30 126 324

4.9- NOTE SUR LES CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2015 s'élève à 321 203 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	315 303	292 597
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
Total	321 203	298 497

4.10- NOTE SUR LES AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	35 034	32 511
Frais de publicité	6 205	5 977
Rémunération du CAC	8 459	5 818
Charges diverses	5 846	6 316
TCL	3 123	2 622
Total	58 667	53 244

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 315 303 DT TTC au titre de l'exercice 2015.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,805	4,229	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-1,103	-0,882	-1,069	-1,032
Revenu net des placements	4,702	3,347	4,139	3,783
Autres charges	-0,201	-0,158	-0,194	-0,195
Résultat d'exploitation	4,501	3,189	3,945	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,496	0,362	-0,333	-0,195
Sommes distribuables de l'exercice	4,005	3,551	3,612	3,393
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,116	-0,174	-0,526	0,044
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,066	0,26	0,508	-0,280
Frais de négociation des titres	-0,011	-0,001	0,000	0,000
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,170	0,085	-0,017	-0,236
Résultat Net	4,671	3,274	3,928	3,352
Résultat non distribuable	0,170	0,085	-0,017	-0,236
Régularisation du résultat non distribuable	-0,022	-0,003	-0,001	0,021
Sommes non distribuables de l'exercice	0,148	0,082	-0,019	-0,215
Distribution des dividendes	3,552	3,612	3,393	3,786
Valeur Liquidative	107,446	106,845	106,823	106,623

Ratios de gestion des placements	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,92%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,16%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,69%	3,10%	3,01%

5.3 Événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26/04/2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **31 292 817 DT**, y compris des sommes distribuables de **1 166 493 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV AXIS TRESORERIE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2015, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant en dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation a été régularisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.
- Au 31 décembre 2015, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 13,22% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2015. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit en dinars:

	<u>Administrateurs</u>	
	Charges 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 783	4 249
Total	5 783	4 249

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE